

Quatrième séance, vendredi 17 novembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Projet de loi 2016-DFIN-16: Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève); entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Projet de décret 2017-DICS-47: Crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Ste-Croix, à Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Projet de décret 2016-DICS-28: Participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plateforme commune des bibliothèques scientifiques suisses); entrée en matière; lecture des articles et vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 93 députés; absents: 17.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Laurent Dietrich, Jean-Pierre Doutaz, Raoul Girard, Bernadette Hänni-Fischer, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Jacques Morand, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Jean-Daniel Schumacher, Julia Senti, Antoinette de Weck et Peter Wüthrich.

Sans justification: Philippe Demierre, Marc-Antoine Gamba (arrivée à 9h45), Patrice Jordan et André Schneuwly.

M^{mes} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillers et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi 2016-DFIN-16 Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève)¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (VCG/LMG, VF).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Les modifications apportées à la loi sur le personnel ont fait l'objet d'une séance intense de la commission ad hoc, en date du 30 octobre dernier. Ces modifications partielles, en attendant la révision complète que nous avons décidée dernièrement dans ce Grand Conseil, touchent deux points extrêmement sensibles et importants en lien avec les droits du personnel: les mesures de protection des mineurs et des personnes dépendantes, par le biais de l'exigence de la soumission d'un extrait de casier judiciaire, et le droit de grève du personnel de l'Etat. Elles comportent également un point de détail, à savoir l'adaptation de la durée de la garan-

tie de rémunération en cas de maladie, à 365, respectivement 730 jours, en lieu et place des 360 et 720 jours prévus dans le cadre d'une assurance avec un assureur privé. Comme l'Etat s'assure lui-même, il met une coordination entre ces durées.

Pour en revenir à la demande de l'extrait du casier judiciaire, je rappelle que cette modification fait suite à l'adoption de deux motions:

- > la motion Nicolas Kolly/Albert Lambelet, qui demandait l'introduction dans la loi sur le personnel de l'obligation de consulter l'extrait spécial du casier judiciaire, avant l'engagement de tout employé de l'Etat ayant une activité impliquant des contacts réguliers avec des mineurs;
- > la motion Suzanne Aebischer/Antoinette Badoud, qui exigeait de modifier la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, en y introduisant l'obligation de produire, en cas de postulation comme structure d'accueil extrafamilial ou assistante parentale, un extrait du casier judiciaire au sens de l'article 371a du code pénal et un certificat médical.

L'ensemble des membres de la commission a exprimé la volonté claire de mettre en œuvre les dispositions nécessaires afin de protéger l'enfant, les mineurs, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les fonctions touchées par les mesures, sont des fonctions exercées en contact direct avec ces mineurs; ces fonctions qui impliquent une relation de confiance, un lien de dépendance ou un rapport de subordination entre l'adulte et l'enfant. Une de ces mesures est le contrôle exercé grâce à un extrait du casier judiciaire, lors de l'engagement dans l'accueil extrafamilial. Le contrôle se fait par la demande de fournir un extrait spécial du casier judiciaire, prévu par l'Office fédéral de la justice depuis le 1^{er} janvier 2015. Le problème est que cet extrait est pratiquement pour l'instant toujours vide, le juge ne pouvant, avant 2015, prononcer que des interdictions d'exercer pour des infractions commises dans le cadre professionnel. Ce qui veut dire qu'une personne condamnée pour une question de mœurs dans un cadre privé, en dehors des liens professionnels, n'apparaît pas dans l'extrait spécial du casier judiciaire.

¹ Message et préavis pp. 2481ss.

Le Conseil d'Etat nous propose alors une solution transitoire, durant 10 ans, qui vise à ce que le candidat fournisse en plus de l'extrait spécial, un extrait ordinaire du casier judiciaire, durant cette période de 10 ans. La commission s'est longuement penchée sur cette disposition transitoire, dans un souci de renforcement de la protection. Elle propose dès lors de prolonger ce délai à 25 ans, en lieu et place des 10 ans prévus. La commission a pris cette décision à la majorité, mais s'est quand même posé la question de la légalité de cette prolongation. C'est la raison pour laquelle la commission, après avoir terminé son travail, a demandé au Service du personnel de faire quelques démarches complémentaires. Elle a souhaité en premier lieu avoir des compléments d'information de la part de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Le SPO a donc demandé ces informations et cette Autorité cantonale y a répondu en date du 8 novembre 2017. L'élément qui ressort est que cette période transitoire prévue dans la législation doit respecter le principe de protection des données, et en particulier les principes de finalité, de bonne foi et de proportionnalité. Est-ce que la prolongation à 25 ans respecte ces principes? Je vous lis là un extrait de la prise de position de cette Autorité:

«L'Office fédéral de la justice précise que ces délais ont été conçus pour établir une juste pondération entre l'intérêt que revêt l'exercice de l'action publique et la nécessité de protéger la société, d'une part, et les besoins qu'ont les personnes qui ont purgé leur peine d'être totalement réhabilitées et réintégrées dans la société, d'autre part.» Elle ajoute que les jugements comprenant une interdiction d'exercer une activité sont éliminés d'office et automatiquement 10 ans après la fin de l'interdiction, en application de l'article 369a du code pénal suisse. Et au vu de ce qui précède, cette Autorité est d'avis que la prolongation de la période transitoire à 25 ans est contraire au principe de proportionnalité et, par conséquent, non conforme à la législation en matière de protection des données. Si une période transitoire doit être décidée, elle doit être limitée à ces 10 ans. C'était l'avis de cette Autorité.

Une deuxième consultation a été faite par le SPO auprès du procureur général, pour vérifier la légalité de cette prolongation. Le procureur général nous fait remarquer les choses suivantes:

Selon l'article 371 du code pénal suisse, les inscriptions sont éliminées des extraits de casier judiciaire remis à des personnes physiques après l'écoulement des délais suivants: 13,5 ans après la fin de l'exécution d'une peine privative de liberté comprise entre 1 et 5 ans ferme et après l'établissement du délai de sursis ou du sursis partiel qui n'a pas été révoqué. Il est à relever que la durée maximale d'un sursis prononcé par les autorités judiciaires est de 7,5 ans. Dès lors, le procureur général pense que le seul avantage à prévoir une durée transitoire de 25 ans est de s'assurer qu'une personne qui aurait fini de purger une peine privative de liberté de plus de 5 ans en juin 2028 n'échapperait pas à ce contrôle. Par rapport aux

situations qui ont été prévues, un tel cas de figure pourrait être extrêmement rare, même s'il ne pourrait pas être totalement exclu. Dès lors, le procureur nous dit que la question de la proportionnalité de prévoir une période transitoire aussi longue se pose, étant souligné que la période de 10 ans prévue par le Conseil d'Etat suffit largement à couvrir le 99,9% des risques contre lequel l'Etat entend se prémunir.

La commission s'est également posé une question en ce qui concerne les personnes qui vivent en ménage commun avec des assistantes parentales, en se disant que s'il y a risque d'abus sexuel, ça pourrait être le fait non pas de l'assistante parentale, mais des personnes qui vivent en ménage commun. Dans ce sens, la commission souhaitait aussi avoir l'avis de la Direction de la santé et des affaires sociales, par rapport à cet élément-là. Je ne vais pas vous lire tous les extraits de cet avis, mais il faut savoir qu'il n'est pas demandé aux personnes vivant avec des assistantes parentales de fournir un extrait du casier judiciaire. En effet, et la conclusion est la suivante: l'effectivité de cette mesure est douteuse, étant donné que les personnes habitant officieusement dans le ménage et celles étant régulièrement de passage tomberaient entre les mailles du filet. Donc, le risque zéro n'existe pas et la garantie ne pourrait pas être ainsi améliorée. Voilà pour ce premier sujet, complexe, de l'extrait du casier judiciaire.

Dans la modification de la loi, un autre sujet chaud qui mobilise beaucoup d'intérêts est celui du droit de grève. Dans ce domaine, les membres de la commission ont exprimé des avis extrêmement partagés, allant de la remise en question du droit de grève d'une manière fondamentale quant à son principe à la volonté de l'étendre à toutes les catégories du personnel de l'Etat, sans plus aucune exception. Au-delà de ces divergences au sein de la commission, la question principale évoquée était celle d'assurer les missions des services de l'Etat et en particulier les tâches de protection de la population. C'est dans le cadre de cette réflexion que la majorité de la commission a souhaité remettre le personnel de soins dans la catégorie du personnel qui ne bénéficie pas de ce droit de grève.

Le débat va certainement se refaire ici en plenum et, en l'état, je ne souhaite pas m'étendre plus longtemps sur les différents arguments. J'y reviendrai lors de la lecture des articles.

Pour une question d'adaptation des dénominations des fonctions, la commission vous proposera également, dans le cadre de ces articles, de remplacer les dénominations de *gardien* et *gardienne* de prison par celles d'*agent* et *agente de détention*.

Le dernier point qui touche à ces modifications de la loi sur le personnel est lié à la nomination de l'organe de conciliation. Afin de respecter la séparation des pouvoirs et d'éviter des mélanges de genres, la commission vous proposera de confier l'élection des membres de cet organe à l'autorité habituelle qu'est le Grand Conseil.

C'est avec ces considérations que la commission vous propose à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier le président de la commission parlementaire pour son rapport circonstancié, détaillé, notamment par rapport au casier judiciaire, que la solution transitoire court sur 10 ou 25 ans. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour ma part, je ne souhaite pas revenir sur le message qui fait une présentation détaillée du projet, mais je me limiterai à faire un bref rappel, pour le casier judiciaire et le droit de grève, des interventions parlementaires qui ont initié cette modification législative, en soulignant pour chacun de ces thèmes quelques points importants du projet.

Tout d'abord, s'agissant du casier judiciaire, le projet de révision partiel de la LPers fait suite à la motion des députés Nicolas Kolly/Albert Lambelet, qui demandait d'introduire dans la LPers l'obligation de consulter l'extrait spécial du casier judiciaire, avant l'engagement de tout employé de l'Etat ayant une activité impliquant des contacts avec des mineurs. Grâce à son contenu limité, l'extrait spécial renseigne uniquement sur les infractions commises sur des mineurs. Les autres antécédents pénaux, par exemple des peines pour infractions routières ou vols à l'étalage, ne sont pas dévoilés à l'employeur.

Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées doivent être protégées au même titre que les mineurs, en raison de leur vulnérabilité. Pour ce faire, le contrôle à l'embauche doit être étendu au personnel des EMS et des institutions spécialisées pour personnes handicapées. Toutefois, la LPers n'étant pas directement applicable à ces institutions, le Conseil d'Etat a jugé préférable d'intégrer cette mesure dans les conditions fixées pour l'obtention d'une autorisation d'exploitation à laquelle sont soumises toutes les institutions de la santé, plutôt que dans la LPers.

De même, le Conseil d'Etat estimait opportun d'étendre la mesure aux intervenants dans les écoles qui ne sont pas soumis à la LPers. Il s'agit notamment des personnes chargées de l'enseignement religieux à l'école primaire, engagées par les églises évidemment, et du personnel du Service de logopédie et psychologie, engagé par les communes cette fois, qui se voient obligés de produire un extrait spécial du casier judiciaire au même titre que le personnel soumis à la LPers. La loi sur la scolarité obligatoire sera modifiée. Il faut constater que la mise en place du contrôle à l'embauche occasionnera un travail non négligeable pour les autorités d'engagement. Il s'agira pour elles de faire parvenir aux candidats retenus une confirmation écrite et signée de l'employeur – c'est une obligation pour obtenir l'extrait spécial –, d'assurer la réception de l'extrait, de procéder éventuellement à des rappels, d'analyser le contenu de l'extrait et de prendre toutes les mesures pour assurer sa confidentialité. Pour limiter la bureaucratie et assurer aux Directions un fonctionnement acceptable, il faut limiter les fonctions soumises à l'obligation de contrôle

et exclure certains types de contrats, par exemple les remplaçants dans l'enseignement engagés ponctuellement sur de très courtes durées, souvent à la dernière minute, la veille ou le jour du remplacement.

Enfin, pour la partie relative à la modification de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, qui fait suite à la motion des députées Suzanne Aebischer et Antoinette Badoud, je vous renvoie au message, puisqu'il s'agit d'un projet de la Direction de la santé et des affaires sociales.

J'en viens maintenant au droit de grève. Les députés Xavier Ganioz et Hugo Raemy ont mis en évidence, dans leur question parlementaire du 30 juin 2015, que notre législation actuelle en matière de personnel, qui interdit le droit de grève, est contraire à la Constitution fédérale et à la Constitution fribourgeoise. Cela étant, le projet prévoit d'accorder un droit de grève aux employés de l'Etat. Cependant, et c'est un élément très important, afin de garantir le principe constitutionnel de paix du travail, celui-ci ne pourra être exercé qu'à des conditions restrictives, comme *ultima ratio*.

Tout d'abord, un premier garde-fou: la grève doit se rapporter aux relations de travail. Cela exclut notamment les grèves politiques, j'insiste là-dessus, et les grèves préventives. En outre, la grève doit être soutenue par une organisation de travailleurs et de travailleuses et concerner un conflit collectif et non un conflit individuel de travail. Ensuite, avant de pouvoir faire une grève, le projet a instauré l'obligation pour les parties de porter le litige devant un organe de conciliation, prié en cas d'échec, de délivrer un acte de non-conciliation. Une autre limite est posée par l'instauration d'un service minimum dans les secteurs où un arrêt de travail mettrait en péril directement ou indirectement des prestations indispensables à la population. Il s'agira encore, pour le Conseil d'Etat, de déterminer dans le règlement d'exécution des secteurs d'activité et de fixer les modalités de l'exercice du service minimum, sur le préavis de l'autorité d'engagement. Ici, à l'évidence, le personnel des soins sera astreint à ce service minimum. Mais il y en a d'autres également. A cet égard, le Conseil d'Etat estime que ce moyen est limitatif et suffisant pour garantir la sécurité sanitaire de la population et qu'une mesure plus coercitive d'interdiction de faire la grève pour le personnel des soins serait disproportionnée. D'ailleurs, ce point de vue a été également défendu lors de la procédure de consultation par l'ensemble des associations de personnel.

Le projet du Conseil d'Etat interdit d'emblée le droit de grève pour les policiers et policières, ainsi que les agents et agentes de détention. Cette interdiction se justifie dès lors qu'il s'agit de fonctions régaliennes de l'Etat, dont le personnel accomplit des tâches essentielles et pour lesquelles l'interruption d'exercice pourrait porter un grave préjudice à la vie, à la santé et à la sécurité de la population, même si un service minimum était mis en place. Enfin, à titre exceptionnel, la possibilité est offerte aux Directions et aux établissements

d'élargir l'interdiction de la grève à certaines fonctions et catégories professionnelles, si les circonstances le commandent. Cette interdiction est admise si elle s'avère nécessaire à la sauvegarde de la sécurité publique, de l'ordre, de la santé et notamment pour le personnel des soins.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer-le-Lac et par là même, employée de l'Etat de Fribourg.

Le groupe socialiste a analysé avec attention les modifications de la loi sur le personnel de l'Etat, celles apportées à la loi sur la scolarité obligatoire et à la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, ainsi que la version bis proposée par la commission.

En premier lieu, nous adhérons sans réserve au souci de préserver au maximum les enfants et les jeunes de certains prédateurs sexuels ou d'autres personnes présentant un danger, en soutenant par cela les modifications de la loi sur la scolarité obligatoire et celles de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial, à savoir l'obligation de présenter à l'employeur un extrait spécial du casier judiciaire et pendant la période transitoire, en plus, un extrait ordinaire du casier judiciaire. Si nous pouvons soutenir ces modifications au nom du bien de l'enfant et du jeune, nous ne pouvons en aucun cas nous rallier à la proposition d'une partie de la commission, concernant l'élargissement de cette période transitoire. En effet, à la suite du complément d'informations fournies par le Ministère public, par l'Autorité de la transparence et de la protection des données et par le Service juridique de la DSAS, nous demandons de revenir à la version du Conseil d'Etat, qui prévoit un délai de 10 ans. Exiger un délai de 25 ans est je cite: «non conforme à la législation sur la protection des données et ne respecte pas le principe de proportionnalité». De plus, nous toutes et tous ici savons que le risque zéro n'existe pas, et pire, que c'est parfois le sentiment de totale sécurité qui peut nous rendre moins vigilants. Et cela, Mesdames et Messieurs, est difficilement pardonnable quand on parle d'enfants ou de jeunes. Restons donc raisonnables, mais vigilants.

Dans un deuxième temps, nous n'avons pas de remarque particulière concernant la plupart des autres modifications touchant la loi sur le personnel, sauf bien évidemment celle de l'article 68. Le groupe socialiste salue le geste du Conseil d'Etat qui, sur le modèle de l'article 27 de la Constitution fribourgeoise et l'article 28 de la Constitution suisse, rend licite la grève de son personnel à des conditions bien précises. Il ne s'agit pas ici, Mesdames et Messieurs, de se demander si on aime ou pas la grève, si cela appelle chez nous de la méfiance ou du rejet; ce n'est pas notre rôle. Il s'agit ici de reconnaître au personnel de l'Etat un droit constitutionnel. Nous regrettons toutefois que le Conseil d'Etat ait manqué d'un cer-

tain courage, celui d'aller jusqu'au bout de la démarche en octroyant ce droit constitutionnel à l'ensemble de son personnel. Nous déposerons d'ailleurs à ce sujet-là un amendement à l'article 68. En effet, l'alinéa 2 de cet article 68 rend la grève licite, mais seulement si plusieurs conditions strictes et cumulatives, citées dans l'alinéa, sont respectées. De plus, le Conseil d'Etat a clairement prévu aux alinéas 6 et 8 des solutions en cas de situations exceptionnelles ou pour la sauvegarde de la sécurité publique, de l'ordre ou de la santé. Alors, dans ce cas-là, pourquoi traiter de manière discriminatoire une partie du personnel de l'Etat? Sont-ils moins dignes de confiance que d'autres?

Pas question de s'attaquer au personnel de l'Etat, tous les collaborateurs de la fonction publique s'en sortiront plus forts. Une telle loi touche beaucoup de monde et elle doit éviter l'arbitraire et respecter des principes constitutionnels, dont celui du respect de l'égalité de traitement et de la proportionnalité: voici chers collègues quelques arguments prononcés dans ce Parlement, lors de la session de septembre. Nous débattions alors de la motion pour une modification totale de la LPers. Beaucoup d'entre vous avaient alors prononcé ces mots, pour rassurer le personnel de l'Etat. Il est regrettable de constater que deux mois plus tard, et dès la première occasion, le but de certains ait été de refuser un droit constitutionnel et de ne pas respecter l'égalité de traitement.

En conclusion, j'aimerais que lors des votes à venir, vous et moi ayons à l'esprit la question suivante: si je peux faire confiance aux policiers, au personnel soignant, au point de déposer ma vie entre leurs mains, parce que cela peut nous arriver un jour, ne suis-je pas capable de faire confiance à leur conscience professionnelle pour quelque chose comme le droit de grève?

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste entre en matière et vous demandera de soutenir son amendement.

Bürgerlicher Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion nimmt positiv Stellung zum vorliegenden Entwurf und wird ihn einstimmig unterstützen. Gleiches gilt für die Erweiterung des Streikrechtsverbots für das Pflegepersonal.

Wir haben eine konkrete Frage an den Herrn Staatsrat: Gibt es eine Studie, welche die Löhne des Freiburger Pflegepersonals mit den Salären anderer Kantone vergleicht? Angeblich ist ja unser Pflegepersonal im Gegensatz zu anderen Kantonen sehr gut, ja sogar besser bezahlt. Falls diese Studie existiert, wäre der Staatsrat bereit, diese Vergleiche der Löhne zu publizieren? Wie würde der Staatsrat reagieren, wenn wir ihn per Mandat auffordern würden, diese Saläre zu publizieren?

Unseres Erachtens lässt sich das Pflegepersonal von den Gewerkschaften missbrauchen, den Gewerkschaften, welche immer weniger Mitglieder haben und nun mit Streiks vor allem Werbung für sich selber machen.

Falls die Löhne des Pflegepersonals höher sind als in den Nachbarkantonen, erwarten wir vom Pflegepersonal ein wenig Anerkennung und Wertschätzung für den Kanton als Arbeitgeber.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je fais partie du comité de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires.

Permettez-moi, en guise d'entrée en matière sur ce point de modification de la loi sur le personnel de l'Etat, de faire quelques commentaires au sujet des articles consacrés à l'extrait spécial du casier judiciaire, car la sécurité des enfants confiés à des tiers est une exigence fondamentale, qui doit faire l'objet de toutes nos précautions. En définissant des fonctions à risque, le Conseil d'Etat peut mieux définir les personnes dont l'engagement exigera un contrôle spécifique.

Le groupe socialiste salue donc les modifications apportées à la loi sur la scolarité obligatoire, qui détermine le statut des personnes chargées de l'enseignement religieux confessionnel ainsi que celui des personnes avec des contrats de courte durée, comme par exemple les remplaçants des enseignants absents. Ces personnes qui exercent des fonctions liées à l'école seront soumises aux mêmes contrôles lors de leur engagement. Les remplaçants occupés plusieurs fois dans l'année seront soumis à un contrôle annuel.

Enfin, l'article 7a de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial mérite une attention particulière. Pour rappel, il s'agit d'un mode d'accueil où les enfants se rendent dans la famille de l'assistante parentale qui en a la garde. Pour ces accueils, un extrait de casier judiciaire ordinaire est maintenu, car il comporte certaines informations d'intérêt, qui doivent être connues au moment de l'engagement des assistantes parentales. Pendant les travaux de la commission, la question des autres personnes vivant dans la famille d'accueil a de nouveau été abordée. L'assurance, par les services de la Direction de la santé et des affaires sociales, que des standards de sécurité adéquats, exigés par le Service de l'enfance et de la jeunesse, étaient appliqués pour tous les membres des familles d'accueil de jour, a été réaffirmée. Mais outre le fait que ces vérifications représentent un lourd travail administratif pour les associations familiales de jour et pour le Service de l'enfance et de la jeunesse, il faut le dire et le marteler, elles ne sont pas garantes d'une sécurité absolue. Le risque zéro n'existe pas et la meilleure des lois ne dispense pas de conserver une vigilance absolue.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis membre de la commission ad hoc traitant le sujet et m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Le projet de loi qui nous occupe est un thème émotionnellement sensible, qui se divise en deux objets distincts: l'extrait spécial du casier judiciaire et le droit de grève.

L'extrait spécial du casier judiciaire est une excellente solution pour protéger les mineurs et les personnes en situation de handicap. Cependant, l'augmentation de la durée de la période transitoire de 10 à 25 ans fait débat. L'amendement Nicolas Kolly, accepté par une majorité de la commission, est en porte-à-faux avec les dispositions prévues dans les nouvelles lois sur la scolarité obligatoire et sur la pédagogie spécialisée: durée prévue de 10 ans dans ces deux lois. Sur ce point, une majorité du groupe démocrate-chrétien ne suit pas la commission et propose de maintenir la durée de la période transitoire à 10 ans.

En Suisse et dans notre canton, le principe de la paix du travail est bien ancré et respecté et constitue un pilier de la prospérité de notre pays. Cependant, même les meilleurs peuvent être contraints à la grève, puisque le 7 mars 2001, M. le Commissaire du Gouvernement, alors président de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiteries, et votre serviteur, participaient à une grève du lait devant l'entreprise ELSA à Estavayer-le-Lac. Cet épique épisode n'a pour autant pas suscité de vocation syndicale, n'est-ce pas Monsieur le Commissaire? A noter que depuis ce jour noir pour ELSA, cette entreprise a inscrit l'interdiction de grève du lait dans les conditions du contrat d'achat de lait.

Le droit de grève est très réglementé dans notre canton. La grève ne peut intervenir que lorsque toutes les possibilités de négociation et de conciliation ont été tentées mais ont échoué. Le recours à la grève doit rester exceptionnel. Le projet de loi qui nous est soumis interdit le droit de grève pour certaines catégories de personnel, soit les policiers et les agents de détention. Cette interdiction se justifie dès lors qu'il s'agit de fonctions régaliennes de l'Etat, dont le personnel accomplit des tâches essentielles et pour lesquelles l'interruption de service pourrait porter un grave préjudice à la vie, à la santé ainsi qu'à la sécurité de la population.

La commission souhaite, dans sa majorité, ajouter le personnel des soins aux deux catégories précédemment citées, afin de garantir un service optimal et vital pour une profession indispensable à la vie et à la santé du citoyen. Cette proposition n'est pas une défiance envers le personnel soignant, mais bien une mise en valeur de cette noble profession – je devrais dire vocation – élevée au titre de fonction souveraine de l'Etat.

Une majorité du groupe démocrate-chrétien vous recommande de soutenir la version bis de la commission.

Quant à la nomination des membres de l'organe de conciliation et d'arbitrage, notre groupe soutient le fait que les trois membres soient élus par le Grand Conseil et non par le Tribunal cantonal, comme initialement prévu.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien entre en matière sur ce projet de loi.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche a la plus grande confiance dans le personnel soignant de ce canton, ainsi que dans ses policiers et ses agents de détention. Nous savons qu'il s'agit de personnes responsables, bien formées, engagées au service des autres. C'est leur faire la pire des insultes que de prétendre qu'à cause d'eux, enhardis d'une quelconque hystérie collective appelée la grève, les malades ne vont pas être soignés, les prisonniers vont s'évader et le canton va sombrer dans le chaos. C'est imaginer que derrière chaque infirmière qui vous soigne, chaque physiothérapeute, chaque agent de police, se cache un fauteur de troubles et qu'il faut s'en protéger en le muselant.

En refusant d'accorder le droit de grève à trois groupes de collaboratrices et collaborateurs de notre canton, il y a des gens dans ce Parlement qui n'hésitent pas à les infantiliser de la plus sournoise des manières et à se défier des syndicats, comme des ennemis, alors que ce sont des partenaires. Au personnel soignant, aux policiers ou aux agents de détention, nous avons confié une mission difficile. Eux, plus que n'importe qui, ont envie de faire leur travail le mieux possible, au plus près de leur conscience et au service de notre population. De quoi veut-on nous faire peur aujourd'hui exactement? La loi propose des garde-fous sévères avant d'arriver à cette extrémité qu'est la grève: les raisons en sont définies, l'organisation est contrôlée, le service minimum est garanti et en cas de force majeure, le travail reprendra immédiatement.

Pour en arriver à devoir faire la grève, il faut avoir épuisé toutes les possibilités de négociation et prouver qu'il n'y a pas d'autre solution pour remettre les gens autour d'une table de négociation.

Chers collègues, je n'arrive toujours pas à croire ce que je suis en train de vous dire. Je n'arrive pas à croire que nous devons, en 2017, dans le canton de Fribourg, nous battre pour garantir un droit élémentaire institué dans la Constitution fédérale, la Constitution cantonale et dans la convention signée avec l'organisation mondiale du travail. Qui sommes-nous pour remettre en question tout cela? C'est aussi grave à mes yeux que si nous devions nous battre à nouveau pour le droit de vote des femmes ou pour la liberté d'expression.

Le groupe Vert Centre Gauche vous demande, avec la plus grande insistance, d'accorder le droit de grève, ceci sans exception et, quand je dis accorder, ce n'est pas un cadeau, mais garantir un droit élémentaire que nos collaborateurs n'auraient jamais dû avoir besoin de réclamer. On ne nous demande pas d'être pour ou contre la grève, on nous demande de respecter la Constitution.

Pour ce qui est du casier judiciaire, notre groupe estime que la protection des enfants doit rester une priorité. Toutes les mesures doivent être prises dans ce but. Or, dans le cas présent, nous regrettons qu'une solution fédérale n'ait pas pu nous être proposée. Il faut savoir que l'extrait spécial du casier judiciaire ne mentionne pas les délits privés avant 2015.

Il est donc illusoire d'en demander un extrait durant 25 ans pour l'instant. Ce délai, par ailleurs, n'est pas recommandé par les principes de la protection des données. Nous suggérons plutôt que les délits liés aux mœurs soient regroupés dans un cahier spécial que nous pourrions utiliser.

Dans l'attente d'une solution plausible et suite à de nombreux débats au sein de notre groupe, le groupe Vert Centre Gauche se trouve encore partagé sur ce point. Mais nous acceptons évidemment l'entrée en matière.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat, ainsi que du projet bis de la commission. Notre groupe entre en matière sur les modifications proposées.

S'agissant de l'obligation de consulter le casier judiciaire spécial lors de l'engagement de collaborateurs de l'Etat, notre groupe est satisfait que la motion acceptée en 2014 puisse enfin être mise en vigueur. Cette modification légale améliorera la protection des mineurs face à des personnes qui se conduisent bien souvent comme des prédateurs. Cette modification est également bienvenue pour l'Etat employeur, qui aurait pu être tenu pour responsable en engageant un collaborateur condamné pour des faits incompatibles et qui récidiverait.

Pour ce qui est de l'autre aspect prépondérant de ce projet de loi, soit l'interdiction du droit de grève dans la LPers, notre groupe est également satisfait de la formulation trouvée et amendée par la commission. En particulier, il nous apparaît judicieux de prévoir une procédure préalable à l'exercice du droit de grève, ceci afin de tenter une conciliation entre les partenaires sociaux. S'agissant de la question épineuse des catégories de collaborateurs soustraits au droit de grève, notre groupe a débattu longuement sur cette question, en particulier sur la question du personnel de soins. A ce sujet, nous rappelons que le projet de loi ne vise pas une interdiction générale de grève pour le personnel soignant dans le canton de Fribourg, mais uniquement du personnel soignant soumis à la LPers. Cette distinction est importante car le personnel soignant soumis à la LPers bénéficie de meilleures prestations. De plus, cela lui permet également d'utiliser les droits politiques pour faire valoir ses droits. Selon nous, il est davantage préjudiciable pour le bon fonctionnement de l'Etat de permettre le droit de grève au personnel soignant qu'aux policiers. Nous avons donc de la peine à comprendre la logique du projet de loi du Conseil d'Etat. Le personnel soignant est soumis à une pression importante et sa charge de travail est élevée. Cette problématique serait encore accentuée si une partie du personnel se mettait en grève. Selon nous, les catégories de collaborateurs pour lesquels le droit de grève est interdit occupent des fonctions indispensables au bon fonctionnement de l'Etat. Ainsi, ces exceptions sont conformes à l'article 27 al. 4 de la Constitution cantonale, qui permet justement de restreindre le droit de grève à certaines catégories de personnes. Finale-

ment, nous avons constaté que le droit de grève n'est pas tellement souhaité par les collaborateurs de l'Etat, mais plutôt par les syndicats afin de trouver des actions visibles pour trouver de nouveaux adhérents, vu la guerre des syndicats publics que connaît notre canton depuis maintenant quelques années. Cette situation n'est en aucun cas favorable aux intérêts des collaborateurs, que les syndicats publics sont censés défendre.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra le projet bis de la commission

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied des Vorstands von Kibesuisse, Kinderbetreuung Schweiz, welche für alle Betreuungsformen Richtlinien festsetzt, auch in dem Bereich, den wir heute besprechen. Ich bin auch Präsidentin von Kibelac, Kinderbetreuung Seebezirk.

Ich bin ebenfalls für Eintreten. Ich möchte noch ein paar Bemerkungen zum Strafregistrauszug machen. Ich bin sehr froh, dass sich der Staatsrat mit diesem Thema befasst und dass Sie unsere Motionen ernst nehmen, um die Sicherheit der Kinder, die in unserem Kanton betreut werden, zu gewährleisten. Nach wie vor bedaure ich, dass wir für Straftaten, wo noch Ermittlungen am Laufen sind, noch keine Lösung gefunden haben. In anderen Kantonen, in Genf zum Beispiel, ist es möglich, dass über eine zentrale Stelle Abklärungen zu allen Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen, die in die Kinderbetreuung involviert sind, getroffen werden, um zu wissen, ob ein Deliktfall am Laufen ist und somit Menschen, die vorher keine Straftat begangen haben, nicht mit Kindern arbeiten dürfen.

Im Rahmen der Arbeit bei Kibesuisse haben wir versucht, dieses Problem anzugehen, indem wir einen Verhaltenscodex zur Prävention von sexuellen Übergriffen erstellt haben und eine Selbstdeklaration der angehenden Mitarbeitenden verlangen. Allen Mitgliedern von Kibesuisse in Krippen, Tagesstrukturen oder Tagesfamilien steht es also offen, diese Selbstdeklaration zu nutzen. Ich möchte hier darauf hinweisen, dass es uns wirklich wichtig ist, dass wir hier vom Gesetzgeber Unterstützung erhalten, um Menschen, von denen eine Gefährdung ausgeht, nicht anzustellen, auch wenn sie noch keine Straftaten in diesem Bereich begangen haben. Das ist vor allem in Tagesfamilien kritisch. Wir machen alles, wir verlangen von allen Familienmitgliedern über 18 Jahren einen Strafregistrauszug, also auch vom Partner oder Ehepartner der Tagesmutter, um das Risiko möglichst einzuschränken.

In Bezug auf den Strafregistrauszug Extra ist es wichtig, dass wir wirklich alle Straftaten erfassen. Ich werde mich deshalb dafür einsetzen, dass die Frist im aktuellen Gesetz verlängert wird, damit wir sicher gehen können, dass uns da nichts durch die Lappen geht.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise.

N'ayez pas peur chers collègues! Lorsque j'entends les propos de certains d'entre vous, des propos qui condamnent le droit de grève pour certaines catégories du personnel de l'Etat, je ne peux m'empêcher de vous enjoindre à ne pas céder à la crainte. Le mot grève n'est pas synonyme de révolution, de déprédations ou de têtes coupées plantées sur des pics. La grève n'est qu'un recours ultime et légal, lorsque les voix de la négociation et de la médiation ont été épuisées. Elle est une garantie pour les salariés de pouvoir informer sur des pratiques managériales qui se révéleraient brutales. Dans ce sens, la grève est à mettre sur le même plan que le droit des donateurs d'alerte de dénoncer l'illégal ou le crapuleux.

Pour les salariés, les travailleurs et les employés, la grève est un droit fondamental. Elle correspond au droit et à la liberté d'expression du journaliste, de l'écrivain ou de l'artiste. Elle équivaut à la liberté de commerce de l'entrepreneur ou du chef d'entreprise. Elle correspond au droit de réunion et à la liberté d'association des communautés religieuses, des lobbies économiques ou des partis politiques. Nous parlons effectivement d'un droit fondamental.

Pour les catégories de personnel dont nous parlons aujourd'hui, des garde-fous ont été posés pour éviter tout abus dans la grève: un service minimum est garanti et, en cas exceptionnel, une interdiction est prononcée. N'ayons pas peur, chers collègues, ne privons pas certaines classes de salariés d'un droit qui leur est propre.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Personnellement, je soutiendrai le projet de la commission, c'est-à-dire d'interdire le droit de grève pour le personnel soignant. Je soutiendrai cette proposition pour les protéger. Pourquoi? Car je trouve que les syndicats, comme vous Monsieur Ganioz, vont vers ces personnes leur expliquer qu'il y a des problèmes, qu'elles sont désavouées, pas considérées. Je pense que finalement, vous les démotivez au travail (*rires*) alors que ce sont des gens qui sont très bien considérés, qui font bien leur travail et on n'a jamais de problème avec eux. Finalement, on sait que pour que quelqu'un soit bien à son travail et qu'il s'y plaise, il doit être motivé. Malheureusement, les syndicats démotivent tout le temps les gens à leur travail et je pense qu'ils sont moins bien après que vous leur ayez parlé qu'avant (*rires*).

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). J'indique mes liens d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès du HFR. A ce titre-là, je n'avais pas l'intention de m'exprimer, mais là je me dois de dire quelque chose, car j'ai vraiment envie de porter la voix de ce personnel que je connais depuis plus de 30 ans, avec qui je travaille, et je connais aussi son engagement, son sens du devoir et des responsabilités.

Donc, s'il vous plaît, faites-lui confiance, donnez-lui ce droit de grève. Je vous assure qu'il n'en profitera pas. On attaque

les syndicats à ce sujet, mais ce n'est pas les syndicats qui vont susciter les colères au sein du personnel. Je crois qu'à un certain moment, il y a aussi des conditions de travail qui se prêtent et qui méritent d'être quand même soutenues.

Aussi, par rapport à notre canton, quelle image veut-on donner de ce Parlement ici? On a parlé de Fribourg 4.0, mais là je déplore qu'on donne une image rétrograde de notre canton.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Juste un mot à l'intention de M. Ducotterd: vous fustigez les syndicats, mais vous avez les mêmes collaborations associatives du côté professionnel. M. Grandgirard a donné l'exemple avec les paysans. Les syndicats et les associations professionnelles, ensemble, font avancer ce canton, vous le savez bien. Vous m'imaginez dire, par exemple, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que M. Jean-François Rime démotive les petites entreprises, que M. Jacques Bourgeois, président des paysans, démotive les paysans ou que M. Siggen, alors qu'il était à l'Union patronale, démotivait également les PME de ce canton? Cela n'a juste pas de sens. Donc, en prenez pas ce ton-là et acceptez ce droit.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je n'avais moi non plus pas l'intention d'intervenir, mais bien sûr je pense que l'intervention de M. Ducotterd n'appelle pas une seule réponse, mais plusieurs.

Mon lien d'intérêt est que ça m'est déjà aussi arrivé de me faire soigner par des infirmières parfois démotivées dans leur travail, parfois motivées, comme cela arrive dans une vie professionnelle. Si on regarde de façon chronologique, ce n'est pas les syndicats qui sont allés ameuter le personnel de l'hôpital, mais c'est entre autres ici dans cette salle, que des motions ont été déposées, appelant à un durcissement des conditions de travail du personnel soignant. On a ici plusieurs membres du conseil d'administration du HFR. On sait qu'on est dans une situation très dangereuse pour toute la structure hospitalière. C'est normal que le personnel hospitalier, à qui on promet directement des coupes dans les salaires, des conditions de travail plus dures, des délocalisations entamant des situations de travail très douloureuses, se manifeste – et même qu'il manifeste parfois – et qu'il appelle le monde politique à lui garantir les droits pour se défendre. Je pense que tout un chacun de nous a le droit de se défendre pour avoir de bonnes conditions professionnelles. Ce droit est garanti par la Constitution et il faudrait aussi accorder ce même droit au personnel soignant, que je remercie en passant pour son travail de tous les jours.

Le Rapporteur. Tout d'abord, je remercie tous les intervenants qui acceptent l'entrée en matière sur ce sujet éminemment, et nous l'avons déjà vu, controversé, de ces modifications de la loi sur le personnel de l'Etat.

Je suis rassuré sur mes compétences divinatoires. Je vous avais dit en début d'entrée en matière que le débat avait eu lieu en commission et que le débat se ferait en plenum; il a

déjà commencé dans la discussion d'entrée en matière. Je pense qu'il est absolument logique et normal, quand nous abordons les questions qui nous sont posées aujourd'hui, à savoir la responsabilité des employés de l'Etat, que ce soit dans le domaine de la protection des mineurs ou des personnes dépendantes, ou leur responsabilité en tant qu'employés d'Etat d'assurer leurs tâches et leur droit de défendre leurs intérêts, que nous soyons dans un débat d'idées.

Je ne vais pas reprendre les arguments de tous les intervenants. Chacun a défendu sa cause bien mieux que je ne pourrais le faire en le répétant. Je ferai juste deux constatations:

1. Je ne peux pas me prononcer sur l'accusation de grève de lait faite à l'encontre du commissaire du Gouvernement, la commission n'ayant pu que de l'eau et n'ayant pas discuté de ce sujet-là.
2. Je crois qu'il est essentiel de rester, dans ce débat, sur la question de responsabilité, sur la question du personnel. Si la commission a pris une position, par exemple par rapport au droit de grève et au droit de grève du personnel hospitalier, ça n'était pas, comme l'a dit M. le Député Bürgisser, en fonction des conditions de travail. Ça n'est pas l'objet de la discussion de ce jour. C'est bien en fonction des tâches de protection de la population, du rôle essentiel de ces catégories de personnel, que la commission a proposé de remettre ce personnel dans le cadre des exceptions.

C'est avec ces considérations que nous allons passer ensuite à la lecture des articles.

Le Commissaire. Tout d'abord, je vous remercie pour l'entrée en matière. Je crois que tout le monde est d'accord d'entrer en matière. J'ai entendu à plusieurs reprises qu'il y avait des méfiances par rapport à certaines catégories de personnel. Pour ma part, j'aimerais simplement vous dire que le Conseil d'Etat fait confiance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. J'ai entendu aussi qu'on parlait des syndicats en tant qu'ennemis, mais pour le Conseil d'Etat, ce sont des partenaires sociaux. Je peux vous dire qu'avec mes deux collègues de la délégation pour les affaires du personnel, à savoir le Directeur de l'instruction publique et la Directrice de la santé, nous avons des séances qui se passent très bien avec les syndicats. Evidemment, chacun défend son point de vue, mais on a mis en place un système de discussion et de négociation: pour les projets importants, on discute une première fois, avant la consultation, et on rediscute après la consultation. C'est exactement ce qu'on a fait pour ce projet de loi. Evidemment, il faut respecter les avis des uns et des autres. C'est avec ce processus que nous sommes arrivés avec ce projet qui vous est présenté.

Concernant les modifications, parce qu'on a abordé déjà toutes les propositions, je ne l'ai pas dit mais je vous informe que le Conseil d'Etat se rallie à une des propositions de la commission, à savoir l'article 68a al. 1, concernant la nomi-

nation de la commission de conciliation. Par contre, il s'oppose aux autres amendements, mais je ne vais pas déjà donner les arguments; il y en a déjà qui ont été donnés de part et d'autre par les députés, mais j'y reviendrai lors de la lecture des articles.

M. le Député Bürgisser a demandé une comparaison: en principe on peut donner des comparaisons salariales, mais seulement avec l'accord des autres cantons. En revanche, nous avons une comparaison des minima et maxima des salaires pour 15 fonctions, qu'on peut vous fournir sans autre, parce qu'il s'agit de données publiques. Je l'ai dans mon ordinateur, mais je crois que ce n'est pas le lieu, parce qu'on ne parle pas de ça aujourd'hui. Mais comme cela vous êtes au courant.

Concernant la dernière remarque, soit du rappel de M. Grandgirard de mon passé syndicaliste, j'aimerais juste lui dire que ce n'était pas un jour noir, c'était un jour blanc pour les producteurs de lait parce qu'ils ont gagné 2,5 ct.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 (MODIFICATION DE LA LOI SUR LE PERSONNEL DE L'ETAT)

ART. 26 AL. 3BIS (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 26 AL. 3TER (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 26 AL. 3QUATER (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La commission a longuement discuté pour savoir par quel moyen ou par quelle mesure, nous pouvions nous prémunir contre un manque d'informations. Je ne vais pas refaire la discussion. Je l'ai déjà dit dans l'entrée en matière, il y a actuellement dans l'extrait spécial des informations insuffisantes par le fait que toutes les atteintes aux mœurs qui n'étaient pas dans le cadre professionnel, mais dans le cadre privé avant 2015, n'y figurent pas. Le Conseil d'Etat a trouvé une solution en proposant cette période transitoire de transmission des deux extraits pendant 10 ans. La commission a estimé dans sa majorité que cette solution était insuffisante et proposait d'étendre cette période à 25 ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2041. C'est donc la position de la commission que je vais défendre. Je vous rappelle toutefois que la commission avait aussi souhaité avoir les avis particuliers tant du procureur que de l'Autorité de la protection des données. Je vous ai lu les extraits de ces avis particuliers qui mettent encore en doute la proportionnalité de cette durée de 25 ans par rapport à la durée de la peine, mais je maintiens la position de la commission.

Le Commissaire. Concernant cet article, je maintiens la position du Gouvernement avec les arguments donnés à l'entrée en matière par le rapporteur de la commission. Il a donné tous les éléments qu'a fournis le procureur et je rappelle la conclusion: la question de la proportionnalité de prévoir une période transitoire aussi longue se pose, étant souligné que la période de 10 ans prévue par le projet du Conseil d'Etat suffit largement à couvrir le 99,9% des risques contre lesquels l'Etat entend se prémunir. J'aimerais ajouter un dernier élément: à la dernière session, vous avez adopté à l'unanimité la loi sur la pédagogie spécialisée présentée par le Directeur de l'Instruction publique, des affaires culturelles et du sport et il était prévu cette période de 10 ans et non 25 et vous l'avez adoptée à l'unanimité. Ce serait bien que vous continuiez dans la même ligne.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). M. le Conseiller d'Etat, je ne peux pas partager votre point de vue. Je pense que vous vous trompez. Vous venez de nous dire qu'avec cette formulation de norme transitoire de 10 ans, on se prémunit jusqu'à 99,9% contre les risques potentiels.

Deux, trois petits chiffres pour comprendre cette norme transitoire de 25 ans. On peut discuter 25, 20 ans, mais je viens de regarder les chiffres de la condamnation dans le canton de Fribourg: en 2013, 94 personnes ont été condamnées, donc reconnues coupables de délits d'ordre sexuel avec des mineurs; en 2014, un peu moins, 41. Au niveau suisse, c'est entre 500 et 700 personnes par année. Donc on a dans le canton de Fribourg entre 50 et 100 personnes par année qui sont condamnées pour ce type d'infractions; au niveau suisse 500 à 600 personnes qui tournent avec ce passé de prédateurs.

Quelqu'un qui est condamné, par exemple une de ces 94 personnes en 2013 est condamnée à 4, 5 ou 6 ans de prison, voire 7 ans, ça dépend s'il y a des récidives, en moyenne je pense qu'on peut dire à 5 ans; en 2018 elle sort. Son casier judiciaire marque cette infraction pendant encore 13,5 ans après l'exécution, ça veut dire pendant 18,5 ans c'est inscrit. Cette personne condamnée en 2013 voit l'inscription pour cette infraction rester dans son casier judiciaire jusqu'en 2031. Avec la proposition que vous formulez, de 10 ans – nous sommes en 2017 –, en 2028 cette personne peut postuler à l'Etat, rien de spécial ne figurera dans l'extrait spécial de son casier judiciaire parce que c'était avant 2015; par contre cela figurera encore sur son extrait ordinaire du casier judiciaire parce qu'elle a été condamnée pour infraction d'ordre sexuel avec des mineurs. Elle peut postuler à l'Etat, elle ne présentera pas un extrait ordinaire de son casier judiciaire parce que la disposition transitoire n'est plus en vigueur et rien n'apparaît. Vous permettez à environ 500 à 600 personnes, voire plus si on prend toutes les années, de postuler dans plus de 10 ans à l'Etat avec un passé de pédophile. Je pense que vous prenez un immense risque et vous ne couvrez pas le 99,9% des cas. Avec la période de 25 ans, on couvre tous les cas, c'est clair, on ne prend aucun risque. Plus on baisse cette période, plus on prend des risques! A mon avis – on verra peut-être en

deuxième lecture – dans la commission on n'avait pas toutes les informations. C'est moi qui ai proposé 25 ans un peu par expérience. Je pense qu'on peut baisser à 20 ans en éliminant 99,9% des risques, mais plus on baisse en dessous de 20 ans, plus on prend des risques que ce type de personnes postule un jour à l'Etat. Ce sont des prédateurs, eux ce qu'ils veulent, c'est commettre, ce sont des gens malades. A mon avis peu de personnes peuvent se soigner et on prend un risque immense avec votre période de 10 ans. Non, on ne couvre pas le 99,9% des cas. Je vous conseille de soutenir la version de la commission. On ne prend aucun risque, on privilégie la sécurité des mineurs plutôt que ces prédateurs et leur droit à l'oubli. Je vous remercie de soutenir la version de la commission.

Le Rapporteur. Je n'ai pas de commentaire particulier à apporter si ce n'est de dire que cette question est liée, à mon avis, à une certaine lacune quand même au niveau des dispositions de la loi fédérale et qu'il y aurait peut-être lieu, à un moment donné – j'en ai discuté avec l'adjoint du préposé fédéral à la protection des données – de voir s'il n'y aurait pas possibilité de faire une modification de cette loi de manière à ce que tous les abus sexuels, qu'ils aient été faits dans le cadre de la profession ou dans d'autres cadres, puissent être automatiquement versés au cahier spécial et nous n'aurions pas ce problème. En l'état, je ne peux pas faire de telle proposition. On pourrait en discuter pour mobiliser nos parlementaires.

Le Commissaire. J'aimerais simplement dire à M. le Député Nicolas Kolly que je ne me suis pas trompé. J'ai simplement cité les propos qu'avait cités le président de la commission, qui viennent du procureur, M. Gasser, et c'est lui qui nous dit cet élément-là qui est confirmé par la Protection des données. Je ne me suis pas trompé non plus au sujet de la pédagogie spécialisée: vous avez admis les 10 ans il y a juste une session.

> Au vote, l'article 26 al. 3 quater est adopté selon la version de la commission (projet bis) par 60 voix contre 31 en faveur de la version du Conseil d'Etat. Il n'y a pas d'abstention.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnen Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gallard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP),

Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 31.*

ART. 48 AL. 1, 1^{RE} PHR.

Le Rapporteur. C'est effectivement cette correction du nombre de jours à 365, respectivement 720, qui est modifié dans cet article.

> Adopté.

ART. 68 AL. 1

Le Rapporteur. Cet alinéa réaffirme la référence à la paix du travail.

> Adopté.

ART. 68 AL. 2

Le Rapporteur. Cet alinéa précise les conditions pour qu'une grève soit licite.

Le Commissaire. En fait, cet alinéa 2 reprend les conditions fixées par l'article 27 al. 3 de la Constitution fribourgeoise tout en réservant l'alinéa 7.

> Adopté.

ART. 68 AL. 3

Le Rapporteur. Cet alinéa fait état de la délivrance de l'acte de non-conciliation qui est nécessaire pour poursuivre le processus.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2517ss.

Le Commissaire. Je crois que cet acte de non-conciliation est important. Il démontre tout le processus avant d'arriver à la grève, un long processus pour dire que la grève ne devrait jamais avoir lieu s'il y a des discussions constructives entre partenaires sociaux.

> Adopté.

ART. 68 AL. 4

Le Rapporteur. Cet alinéa règle la question de la rémunération en cas de grève.

> Adopté.

ART. 68 AL. 5

Le Rapporteur. Cet alinéa réserve les mesures que peut prendre le Conseil d'Etat.

> Adopté.

ART. 68 AL. 6

Le Rapporteur. Cet alinéa est important parce qu'il permet justement au Conseil d'Etat de déterminer des secteurs d'activités qui sont indispensables à la population.

> Adopté.

ART. 68 AL. 7

Le Rapporteur. C'est cet alinéa qui a fait l'objet d'une proposition de modification de la part de la commission. Il précise quelles sont les catégories de personnel pour lesquelles la grève est interdite. Je ne vais pas refaire le débat. La commission vous propose d'adoindre à cet article le personnel de soins et vous propose en plus une modification en termes de définition en remplaçant «gardiens et gardiennes de prison» par «agents et agentes de détention», qui sont les termes actuels appropriés.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la dénomination «agents et agentes de détention». Pour le reste, j'interviendrai après que les députés seront intervenus.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'ai déposé un amendement, qui apparaît maintenant à l'écran, demandant la suppression de cet alinéa 7 à l'article 68.

Beaucoup de choses ont déjà été dites lors de l'entrée en matière, mais je me dois quand même de répéter quelques arguments.

Le droit de grève est un droit inscrit dans la Constitution tant fédérale que cantonale. Or, à l'article 68 al. 7, vous voulez priver de ce droit une partie des employés de l'Etat. Alors pourquoi créer deux catégories d'employés? Les policiers, policières, gardiens et gardiennes de prison ne seraient selon vous pas assez responsables pour organiser un service minimum et surtout ils et elles montreraient une telle tendance à

la grève qu'il faudrait mieux l'interdire tout de suite. Vous me direz que l'on peut légalement interdire la grève. Cela nous l'avons compris et nous ne contestons pas toutes les barrières et carcans qui, dans cette loi, sèment le chemin de la grève. Mais priver tout simplement d'un droit une partie des employés est une insulte envers ces professions, un manque total de confiance.

Je sais, M. le Commissaire, que vous souhaitez garder au travail les policiers afin de réprimer les éventuels grévistes, de garder les gardiens pour garder les cellules dans lesquels vous pourrez enfermer peut-être ces méchants grévistes. (rises) Alors, quoi? Fribourg 4.0 veut inscrire dans une loi une restriction de droit pour une partie de ses fonctionnaires et j'utilise à dessein ce terme désuet. Mais dans quel pays vit-on? Sommes-nous encore à l'époque du «travaille et tais-toi!» Vous voulez priver une partie des employés de l'Etat du droit de donner un signal en cas de forts et de gros problèmes, les priver du droit de se faire entendre, les priver du droit d'être visibles et d'appeler au soutien toute la population. Un droit ultime, un droit de dernier recours car il ne devrait être utilisé qu'une fois toutes les autres voies utilisées, mais c'est un droit. Non, chères et chers collègues, ne déresponsabilisons pas une partie du service public! N'infantilisons pas celles et ceux qui par leur travail participent à la bonne marche du canton! Faisons de Fribourg un canton 4.0 pas seulement dans un programme de législature, mais aussi dans les lois que nous écrivons. Fribourg est le seul et dernier canton en Suisse à interdire la grève à ses employés.

Ce matin, j'ai un peu l'impression de m'être réveillé tel un visiteur dans un autre siècle. Ne faisons pas une fois de plus honte à notre canton. Prenons le virage de la modernité en donnant à toutes et à tous simplement le droit de s'exprimer et la possibilité d'être responsable. Chères et chers collègues, je vous invite à supprimer cet article d'un autre temps en acceptant cet amendement.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Permettez-moi de reprendre mon exemple sur le droit de vote des femmes! Il s'agit d'un droit garanti par la Constitution fédérale tout comme le droit de grève. Aurait-il été logique d'imaginer des exceptions? Les exceptions sont toujours incompréhensibles, cela crée différentes catégories de situation et nous ne le voulons pas.

La Confédération aurait pu dire en 1971: nous accordons le droit de vote aux femmes, mais pas aux mères de plus de quatre enfants, aux religieuses et aux retraitées de la fonction publique (rises). Si l'on cherche des raisons à leur enlever ce droit, il y aura toujours quelqu'un pour en trouver une. Nous sommes dans le même cas de figure. Le personnel soignant, les policiers et les agents de détention doivent avoir les mêmes droits dans ce canton.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je vais vous faire un avis d'un visiteur 2017 bien dans son temps, membre de cette com-

mission qui a statué sur le droit de grève récemment. Hier, un médecin-urgentiste du HFR que je connais bien me dit: «il faut qu'on se rencontre». Il me dit finalement que pour eux c'est une défiance, un manque de confiance si on devait compléter la liste du personnel qui n'est pas autorisé à faire la grève par le corps soignant. Il me dit: «on a fait le serment d'Hippocrate, le service sera garanti, vous pouvez compter sur nous.» Cher Patrick, je te réponds maintenant, j'ai confiance en ça, je n'ai aucune doute; néanmoins mon opinion est aussi bien forgée qu'on doit limiter certains accès au droit de grève.

Je l'ai remarqué en commission que, même pour certains, surtout de la droite, le principe même de la grève n'était pas établi. En Suisse, on n'aime pas ce terme, on n'aime pas la grève et c'est peut-être pour ça que notre pays ne va pas si mal. Comparez un peu! Je suis convaincu, plus il y a de grèves, moins le pays va bien. Et dans ce sens-là, c'est peut-être notre réaction aussi de la droite en disant: autant peu que possible, s'il vous plaît! Pour beaucoup de gens, je sais, le droit de grève en Suisse a été une chose interdite, ce qui était faux en soi. La grève, c'est un échec, un échec du partenariat, un échec de négociation, un échec aussi pour les syndicats, un échec pour tout le monde finalement, qui détruit des entreprises, qui détruit aussi le travail qui est réalisé par les collaborateurs. J'ai posé la question hier à mes bras droits avocats: qu'en est-il de la légalité par rapport au principe constitutionnel? Oui, c'est dans la Constitution, mais tant la doctrine que la jurisprudence dit clairement qu'il est possible au niveau d'une loi, loi cantonale, de prévoir des exceptions lorsque le travail de ces gens est central, indispensable au bon fonctionnement de l'Etat, ce qui est le cas. On est clairement là et dans tout ce que j'ai pu lire, on cite toujours la police, la sécurité, les pompiers et le personnel soignant comme pouvant être exclus de ce droit de grève. Ça veut dire que ce sont des travaux, des professions centrales pour le bon fonctionnement. C'est une mise en valeur indirecte de ces travaux-là et personnellement, je pense que ça peut se justifier dans ce cadre-là. Je n'ai rien vu, par contre, concernant les gardiens de prison à nulle part dans la jurisprudence, ceux-ci pourraient être exclus. Probablement, on sous-entend que ça fait partie de la sécurité.

J'aimerais vous dire aussi pourquoi finalement, je ne trouve pas très juste de donner ce droit de grève au corps soignant. Imaginez-vous! Les cantonniers font la grève, ça va durer, ça va trainer, les routes ne seront pas propres, ne seront pas entretenues, on pourra s'en accommoder. Les professeurs font la grève, des parents seront mécontents, pour les plus grands tant mieux, il n'y a pas d'école. Les taxateurs fiscaux font la grève, tout le monde va rigoler, il n'y a pas de problème, il n'y aura aucune pression. Si au contraire, le personnel soignant fait la grève, la pression sera directe, elle sera énorme parce que c'est vrai, même si le service minimal est garanti, tous les soins normaux qu'on aimerait faire à un certain moment ne seraient plus garantis. La pression de la population serait énorme et nous obligerait naturellement à réagir. Ça serait comme donner un avantage disproportionné à cette profes-

sion dans la négociation entre partenaires sociaux. Dans ce sens-là, personnellement, je vous recommande de refuser l'amendement Piller et d'adopter la version de la commission.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts: je suis retraité syndiqué, j'ai été syndiqué toute ma vie. Si j'en crois les propos de notre collègue Kolly, je suis donc un de ces êtres irresponsables, incapables de discernement, manipulables à souhait. Je suis, ce qu'on appelle, un être innocent, un enfant, mais excusez-moi, c'est insultant! C'est insultant pour moi et pour tous les gens qui, comme moi, sont syndiqués dans le cadre de leur travail.

Il y a un autre aspect encore qui m'interroge énormément: le canton de Fribourg se targue d'avoir un des meilleurs systèmes scolaires de Suisse. On fait de bonnes têtes, de belles têtes. Qu'est-ce qu'on leur dit à ces têtes quand elles sortent de l'école et qu'elles ont par exemple, par intérêt, par vocation, choisi de travailler dans le système de santé? On leur dit: «circulez, y a rien à voir, vous n'êtes pas responsables, vous ne savez pas ce que vous faites, vous êtes bien formés à l'école, mais pas pour décider de vous-mêmes, de quels sont vos intérêts.» Il n'y a pas une petite contradiction un petit peu là, peut-être?

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je m'exprime à titre personnel, je suis un peu essoufflé, j'ai consulté ce matin.

J'ai un diplôme de médecin de la Confédération depuis 1988. Je travaille dans un centre médical à Corminbœuf. Je suis médecin, c'est le plus beau métier du monde, mais probablement aussi celui qui exige un des plus grands engagements en heure de travail jour et nuit. En politique, nous sommes les plus représentés de la population car les cinq médecins de ce Parlement siègent dans les cinq groupes politiques de ce Parlement. On n'aime pas trop les avoir dans les commissions politiques, les médecins, même dans leur domaine de prédilection, car nous savons beaucoup de choses et on aime bien remuer les problèmes, on en a tous les jours dans nos cabinets (*rires*). Notre formation se passe d'abord dans les universités puis dans les hôpitaux. Là, nous sommes des salariés. En 1991 et 1994, j'étais employé comme médecin-assistant à l'Hôpital cantonal, j'aime bien ce nom. Mon salaire était de 6000 frs environ pour environ 80 heures de travail par semaine. Pour les heures de nuit, on recevait un repas gratuit. Nous étions la seule profession qui n'était pas liée au droit du travail, la seule profession de Suisse. Je me souviens de ma jeunesse et je ne l'oublie pas, je ne tournerai pas ma veste. Aucun syndicat, ni aucune organisation ne nous soutenait à l'époque. J'ai fondé avec un collègue l'ASMAC. En ce moment, l'ASMAC défend encore les médecins-assistants. Vous comprendrez que je suis pour le droit de grève, pour le droit de grève de toutes les professions, je veux et j'espère qu'ils pourront s'exprimer, les jeunes aussi encore aujourd'hui.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai vu quelques sourires narquois lorsque Hubert Dafflon a donné son avis et je le partage entièrement et je le soutiens. Personnellement, j'aimerais

m'élever contre ce qui a été dit par Benoît Piller, selon lequel nous faisons preuve de manque de respect. J'ai énormément de respect pour cette catégorie d'employés de l'Etat et je les soutiendrai toujours, car je pense qu'ils méritent d'être soutenus. Il y a certainement des fonctionnements qui ne sont pas adéquats, par exemple peut-être à l'Hôpital cantonal c'est vrai, mais je ne pense pas que c'est un droit de grève qui va corriger cela. Franchement, je n'aimerais pas que ce personnel doive en arriver là, ça serait, comme l'ont dit Hubert Dafflon et Georges Godel, un immense échec. Bon sang! Il y a des partenaires sociaux, je vis ça tous les jours, le partenariat social, et franchement j'espère bien qu'on n'arrivera jamais à des grèves. Si un jour mes collaborateurs, devaient arrêter de travailler, je me poserais vraiment des questions et je crois que je quitterais mon emploi parce que j'aurais loupé ma mission de chef d'entreprise. Un chef d'entreprise doit faire en sorte que ses collaborateurs aient du plaisir à venir au travail, il doit les soutenir, c'est comme ça qu'ils peuvent faire du bon travail. Personnellement, je ne soutiendrai pas ce droit de grève pour cette catégorie d'employés de l'Etat, mais ce n'est pas par manque de respect pour eux parce que je pense qu'ils ont droit à toute notre reconnaissance.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Mon épouse est à l'hôpital depuis deux semaines et probablement pour les deux prochains mois. Dieu sait le respect que j'ai pour le personnel soignant puisqu'elle est en plus, elle-même, infirmière. Il en va de même pour les policiers. Je refuse cependant catégoriquement la prise d'otage par les syndicats. On ne négocie pas à coups de sifflet et de drapeau. Ce n'est pas ma vision d'un Etat stable et prospère. Ne perdons pas cet esprit du consensus. Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement proposé, s'en tiendra à la version de la commission.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je suis franchement choqué par les propos utilisés par M. Dafflon, puis par M. Wicht. Le mot «grève» n'a rien d'obscène. Il est utile, il est dans notre Constitution. Il faudrait peut-être la lire plus souvent pour s'en rendre compte qu'il est l'essence même de notre pays. On ne l'utilise pas simplement parce qu'il y a des gens intelligents dans ce pays qui savent que ce droit existe, mais qui ont des meilleurs moyens de négocier sans cela. Mais si on doit arriver à la grève, on y arrivera. Simplement, nous sommes plus intelligents que cela. Dire à certaines catégories de personnes qu'elles n'ont pas le droit de faire la grève est un total manque de respect, est une mise sous tutelle, est un peu comme si on interdit quelque chose à un gamin de six ans parce que lui-même n'est pas capable de ne pas faire la grève tout seul. On pense bien qu'un médecin qui est là, qui travaille à l'hôpital ne va pas choisir la grève pour laisser des patients mourir sur sa table, vous le savez parfaitement. Leur dire, finalement par précaution, même qu'on les sait assez intelligents pour ne pas le faire, qu'on leur interdit le droit de grève? Ce n'est pas comme ceci qu'on fonctionne. De plus et je vous l'avais déjà dit pour la loi sur l'aménagement du territoire, je pense que par principe cette interdiction va trop loin et qu'elle est, à mon avis, anticonstitutionnelle, non

seulement au niveau de la Constitution fédérale, mais également de la Constitution cantonale. On ne peut pas dire que certaines catégories d'employés ne peuvent pas faire la grève et ensuite ajouter toute une liste de professions. De mon point de vue, ça ne va déjà pas. Si vous voulez justement détériorer ce climat social, détériorer les relations gauche-droite, détériorer les relations patronat-syndicat ou employeurs-employés dans ce canton, continuez avec un tel comportement, continuez avec la LPers qui vient d'être mise sur la table et vous aurez justement ce que vous prétendez vouloir éviter! Donnez simplement un peu de sagesse, un peu de hauteur à ces débats, accordez l'amendement Piller. Les gens sont assez intelligents pour fonctionner dans ce canton de cette manière-là. On l'a vu l'autre fois avec les paysans, ils ont eu raison d'aller manifester à l'époque, une fois ils ont même bouché l'autoroute ici, ils ont eu raison de le faire. Dénier une catégorie de personnel de le faire, qui plus est les plus importants de ce canton, c'est simplement une mise sous tutelle inadmissible. Vous n'avez pas le droit de faire ça.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Ich bin Ärztin und habe eigentlich erst heute richtig realisiert, dass ich momentan auch beim HFR angestellt bin.

Ich möchte nicht auf die Arbeitsbedingungen von uns Assistenzärztinnen und Oberärztinnen eingehen. Sie hier zeigen uns aber keinen Respekt, wenn Sie uns das Streikrecht entziehen. Ich und das ganze Pflegepersonal sind gross und verantwortungsvoll genug, mit diesem grundlegenden Recht umzugehen, genau gleich wie die Polizisten und die Gefängniswärter.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Je suis enseignant. Merci, j'aurai le droit de grève. Mais Fribourg serait le seul canton à avoir une telle restriction. Aucun autre canton n'a légiféré ainsi. Alors tous les autres cantons feraient fausse route?

Le Rapporteur. La proposition d'amendement qui nous est faite actuellement par mon homologue a déjà été faite en séance de commission. Comme vous avez pu le lire dans le projet bis, la commission a refusé la suppression de cet article, c'est donc bien au nom de la commission que je vous demande de le maintenir.

Le Commissaire. Je constate, d'une part, que la commission veut interdire la grève pour le personnel des soins. Le député Piller veut en revanche accorder ce droit aux policiers et aux agents et agentes de détention. On voit un petit peu les deux bords qui s'affrontent et il faut trouver des solutions. Le député Piller a mentionné l'argument Fribourg 4.0 que je défends bec et ongles bien entendu, mais je veux lui démontrer qu'on n'est pas tout à fait à côté de la plaque avec notre proposition. Vous expliquiez tout à l'heure le processus de négociation, je ne vais pas le répéter, mais le processus de négociation fonctionne très bien avec les syndicats puisqu'avec les syndicats, nous avons trouvé la solution que nous vous proposons. J'ai le texte ici et je n'ai rien d'autre à ajouter et je vous propose de refuser l'amendement Piller. Je dis bien que les syndicats ne

sont pas d'accord avec, en tout cas un des syndicats. Je pense qu'il faut suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Le Président. Je vais procéder comme suit avec les votes parce qu'on a maintenant un amendement déposé par M. Piller qui demande carrément de supprimer cet alinéa 7. Après, on a la divergence entre la commission et le Conseil d'Etat. Je vais procéder de la manière suivante: tout d'abord, je fais un vote seul sur l'amendement de M. le Député Benoît Piller parce que c'est une décision de base. Si vous décidez de le supprimer carrément, on peut s'épargner les autres discussions. Après si l'amendement de M. Piller ne passe pas, je vais opposer la version commission à la version du Conseil d'Etat. Est-ce que tout le monde a compris cette démarche?

- > Au vote, l'amendement Piller est refusé par 58 voix contre 34; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel

(SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

- > Au vote, l'article 68 al. 7 est adopté selon la version de la commission (projet bis) par 47 voix contre 44 en faveur de la version du Conseil d'Etat; il y a 1 abstention.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 47.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 44.*

S'est abstenu:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2517ss.

ART. 68 AL. 8

Le Rapporteur. Cet alinéa nous donne des informations sur les possibilités pour les Directions de restreindre le droit de grève.

> Adopté.

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 1

Le Rapporteur. Pour cet article 68a al. 1, il y a eu de longues discussions en commission. Celle-ci a trouvé un peu bizarre que la nomination de cet organe de conciliation soit le fait du Tribunal cantonal en se disant que cet organe est une instance qui regroupe différents pouvoirs et que pour cette raison, il eut été plus logique de prévoir sa nomination ou plutôt son élection par le Grand Conseil lui-même. C'est la raison pour laquelle la commission vous propose la modification suivante:

«L'organe de conciliation est composé de trois membres et de leurs suppléants et suppléantes *élus* pour la durée de la législation par le *Grand Conseil* au début de chaque législature.»

Le Commissaire. J'ai déjà annoncé que le Conseil d'Etat se ralliait à cette proposition.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 2

Le Rapporteur. La modification proposée par la commission est la suite logique de ce que nous venons de décider à l'alinéa 1.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 3

> Adopté.

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 4

Le Rapporteur. C'est cet alinéa qui prévoit l'acte de non-conciliation qui est une condition nécessaire à l'application ensuite du droit de grève.

> Adopté.

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 5

> Adopté.

ART. 68A (NOUVEAU) AL. 6

Le Rapporteur. Cet alinéa prévoit l'adoption d'un règlement par le Conseil d'Etat.

> Adopté.

ART. 110 AL. 1

Le Rapporteur. Il s'agit d'un complément à ce que nous avons décidé tout à l'heure à l'article 48 al. 1, première phrase, sur la durée des indemnités.

> Adopté.

ART. 2 (MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE)

ART. 23 AL. 2

Le Rapporteur. Dans la loi sur la scolarité obligatoire se pose à nouveau les questions des délais et pour être conséquent avec la proposition faite par la commission sur la prolongation de la période transitoire à 25 ans, la modification de cette durée est ici logique.

Le Commissaire. En fonction du vote qu'il y a eu tout à l'heure, je ne vais pas avancer d'autres arguments, la décision est claire.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).²

ART. 57 AL. 2^{BIS} (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 63 AL. 2

Le Rapporteur. Nous sommes de nouveau devant le même cas de figure avec la modification de la durée conformément à la décision prise tout à l'heure.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis)²

ART. 3 (MODIFICATION DE LA LOI SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL)

ART. 7A (NOUVEAU)

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Comme cela a été dit à l'entrée en matière, c'est important qu'on légifère sur les conditions d'accueil afin de protéger les enfants qui sont accueillis. J'ai déposé un amendement avec Antoinette Badoud pour préciser quelque chose qui concerne la famille d'accueil. Je répète mon lien d'intérêts: je suis présidente de Kibelac. On emploie presque toutes les familles et les mamans du jour du district du Lac et déjà aujourd'hui on demande, pour tous les membres, qui habitent dans le même ménage, qui sont majeurs dans la famille d'accueil, un extrait du casier judiciaire. J'aimerais vous dire pourquoi.

J'ai été confrontée à une situation survenue à 10 heures du soir où un père m'envoie un e-mail pour me dire que ses enfants étaient abusés dans une famille d'accueil, une famille qui a gardé des enfants et qui était employée par l'ancienne association d'accueil familial de jour. Et je peux vous dire à

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2517ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2517ss.

quel point on est touché quand on n'a pas pu éviter ceci. C'est le conjoint de la maman de jour qui a commis cet acte. Il a été condamné, c'est pourquoi je peux en parler ici, il a déménagé dans un autre canton. En déménageant dans un autre canton, il peut vivre comme si rien ne s'était passé. La même famille, malgré qu'elle ait une interdiction de fonctionner comme famille d'accueil, peut de nouveau accueillir des enfants. C'est bien cela qui m'a motivée à poser cet amendement avec Antoinette Badoud, visant au moins à exiger un extrait du casier judiciaire de tous les membres majeurs de la famille qui habitent de manière permanente dans le ménage. Je vous supplie de soutenir cet amendement parce que c'est vraiment une protection pour mes collaboratrices qui ont un sens du métier. Elles aimeraient être protégées et pouvoir dire: «Dans mon accueil, dans mon institution, dans ma famille, tous les enfants sont en sécurité.» Ce n'est pas contre elles, mais c'est pour elles. Je vous supplie vraiment de soutenir cet amendement, c'est pour les enfants, mais aussi pour mes collaboratrices dans le district du Lac et du canton de Fribourg.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'ai accepté de déposer cet amendement avec la députée Susanne Aebischer, celui-ci allant dans le sens de la motion que nous avons déposée ensemble en décembre 2014 et qui avait pour objectif notamment d'assurer la sécurité la meilleure possible des enfants placés dans les familles d'accueil. Nous savons qu'aujourd'hui de plus en plus de jeunes adultes vivent dans leur famille pour différentes raisons: confort, coût de la vie, chômage peut-être, caractéristiques de notre société que les médias ont par ailleurs largement relatées. Loin de moi l'idée de lancer les soupçons sur ces «Tanguy», puisque c'est ainsi qu'on les appelle, car je respecte leur choix qui malheureusement n'est peut-être pas toujours celui qu'ils souhaitent.

Avec ces considérations, je vous invite M^{mes} et MM. les Députés à soutenir cet amendement afin d'assurer au maximum la sécurité des enfants placés pour s'approcher du risque zéro.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). J'ai aussi fait partie de cette commission et c'est vrai que l'amendement qui nous est proposé par nos collègues Aebischer et Badoud, j'y avais aussi réfléchi. On s'était dit, mais finalement les assistantes parentales reçoivent les tout-petits, les 0 à 4 ans, et on peut se poser la question de la protection. J'ai changé mon opinion à la suite du supplément d'informations que nous a transmis la DSAS disant qu'effectivement les assistantes parentales remettent l'extrait du casier judiciaire et qu'avant d'être agréées comme maman de jour, le SEJ surveille, a un mandat de surveillance. On sait très bien que le SEJ fonctionne du mieux qu'il peut, mais que parfois effectivement il a beaucoup de travail. Cependant, ce qui me dérange ici, c'est qu'on va se prémunir contre tout, tous les cas de figures imaginables et il restera toujours malheureusement les cas de figure auxquels nous n'aurons pas pensé. Je pense notamment à des jeunes de 17,5 ans, sans casier judiciaire et qui malheureusement peuvent aussi attenter aux enfants. Je pense aussi aux

personnes adultes qui fréquentent une famille d'assistance parentale et qui ne seront pas contrôlées. On ne peut pas préserver les enfants de tout, on sait très bien que les prédateurs sexuels, on va toujours les retrouver autour des enfants. Ce qui me dérange ici, c'est qu'on aura de nouveau cette fausse impression de sécurité. C'est pour cela que je reviens à ce que j'ai dit dans mon introduction, c'est «oui» à un maximum de vigilance, mais jusqu'où va-t-on avec ces extraits qui peuvent peut-être donner de fausses sensations de sécurité. Je ne vais pas soutenir cet amendement.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Je partage le sentiment de M^{mes} Badoud et Aebischer sur le maximum de sécurité qu'on doit offrir aux enfants qui sont placés, d'autant plus quand on les place dans une famille, dans un milieu familial qui n'est pas le leur. Mais comme vient de le dire ma collègue Rodriguez, le sujet a de nouveau été abordé, et par nous deux, dans la commission parlementaire pour demander si vraiment toutes les précautions avaient été prises et c'est là qu'on a demandé un avis au conseiller juridique de la DSAS. L'avis est vraiment très clair, c'est le même avis qui avait été donné quand nos deux collègues Badoud et Aebischer avaient déposé leur motion l'année dernière, l'automne passé: cette mesure pourrait être prise, elle donnerait énormément de travail administratif pour un résultat qui, comme vient de le souligner la collègue Rodriguez, n'est pas garanti de réussite. En plus de cela, ce que M. le Commissaire a dit et que M^{me} Rodriguez a répété, c'est faire abstraction de tous les grands frères et grandes sœurs. On a des cas d'abus qui sont causés même par des jeunes adolescents qui pourraient vivre dans le milieu familial ainsi que par tous les gens de passage, les tontons, cousins, cousines et autres membres de la famille. Je crois que plutôt que de se cacher derrière une fausse sécurité qui en plus donne énormément de travail administratif au Service de l'enfance et de la jeunesse et aux associations de placement familial de jour, on ferait mieux de faire de la prévention, d'informer les assistantes parentales de jour, de les rendre attentives, et très régulièrement, à tous les dangers qui peuvent arriver, pas seulement les dangers liés aux atteintes à l'intégrité sexuelle, mais aussi les dangers purement physiques sur les places de jeux. Je vous invite vraiment à ne pas se cacher derrière des fausses sécurités et à continuer de faire ce que le SEJ pratique. Et en plus la DSAS nous dit quelque chose de très intéressant: «le Ministère public collabore déjà bien avec le Service de l'enfance et de la jeunesse et peut de toute manière signaler les cas délicats dans les ménages accueillant des enfants». Je vous invite à ne pas se cacher derrière de fausses sécurités, mais à garder toute vigilance et à refuser cet amendement.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je vais être bref, mais pour les mêmes raisons que mes deux prédécesseurs, je vais aussi refuser cet amendement.

Cette discussion s'inscrit dans une discussion de société zéro risque. M^{me} la Députée Antoinette Badoud l'a dit, on veut s'ap-

procher le plus possible de la société à zéro risque. Ceci est une tendance de société, on peut l'approuver ou non. Par contre ce qui m'interpelle, c'est qu'on arrive ici dans ce domaine particulier qu'on appelle en allemand «der Grenznutzen der Gesetzgebung», je n'ai pas trouvé le terme en français, mais ce qui veut dire que plus on légifère, plus on approche d'un seuil à partir duquel légiférer davantage ne vous apporte pas beaucoup plus de résultats et vous n'arrivez de toute façon jamais à obtenir la société à zéro risque. Ce qui m'interpelle – je sais qu'on n'est pas au Parlement fédéral et que ce n'est pas à nous d'en décider – c'est qu'il y a eu des faits tout récemment aux Etats-Unis – il y en a eu pas qu'un mais des tonnes – qui relèvent du droit des armes. Nous avons un droit des armes très permissif, nous n'avons aucune restriction dans la législation fédérale sur les armes, ni dans le code pénal, ni dans l'ordonnance fédérale régissant le casier judiciaire. C'est-à-dire que vous pouvez commettre une infraction avec une arme à feu et que peu de temps après, les délais ordinaires s'appliquent, donc radiation et vous pouvez continuer d'acquérir des armes. Il y a des gens dans ce canton, comme dans d'autres cantons qui possèdent plusieurs centaines d'armes à feu à la maison, auxquelles plusieurs adultes ou même des enfants ont accès parce qu'une fois que les armes sont acquises, il n'y a plus de contrôle. Alors, franchement, je trouve qu'on devrait plutôt se préoccuper des domaines où ce «Grenznutzen» n'est encore de loin pas atteint plutôt que de chercher ici à légiférer encore plus pour finalement arriver à un résultat qui ne sera guère meilleur que ce qui est prévu aujourd'hui, raison pour laquelle d'ailleurs je refuse aussi systématiquement les prolongations du délai transitoire, telles que prévues dans les autres alinéas.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'aimerais réagir face aux interventions de M^{me} Rodriguez et M^{me} Lehner-Gigon. Ce qui est le cas, c'est que le SEJ mandate les associations d'accueil familial de jour. Il y en a une par district, pour la surveillance. La surveillance de toutes les assistantes parentales qui sont employées chez nous, au Kibelac, est de notre ressort et non celui du SEJ. Ce n'est pas le SEJ qui fait la surveillance. Pour faire ce travail, je peux vous dire combien d'heures de travail administratif seront faites par rapport à l'extrait du casier judiciaire. Quasiment zéro. Non, ce n'est pas juste de dire que c'est un travail administratif. L'amendement vise toutes les personnes qui habitent dans le même ménage et qui sont majeurs. On ne parle pas des tontons et des copains et des copines qui pourraient encore passer dans ce ménage. Je suis vraiment désolée, quand on prend une décision dans ce Parlement, ça serait bien de se baser sur des informations justes et pas sur des suppositions. Il n'y a pas de travail administratif et la surveillance est aux associations déléguées par l'Etat de Fribourg. Je vous prie de soutenir cet amendement.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Je n'aimerais pas prolonger le débat mais notre collègue député Steiert ... Sie wechseln Äpfel mit Birnen, wenn Sie das Waffengesetz mit diesem Amendement vergleichen. Sie sprechen von Grenznutzenwert, Herr Kollege Steiert, Grenznutzenwert. Haben

Sie einmal mit betroffenen Personen gesprochen? Da spricht man nicht mehr über Grenznutzenwert, da geht es darum, mögliche Versäumnisse, Übergriffe zu verhindern. Die Null-Risiko-Gesellschaft wird es nie geben – ich werde sie jedenfalls nicht erleben. Es geht darum, die bestehenden Risiken zu mindern. Mit diesem Amendement können wir es mindern. Deshalb werde ich es unterstützen.

Le Rapporteur. Effectivement, nous avons débattu déjà de cette question lors de la séance de commission au cours de laquelle aucun amendement n'a été déposé, raison pour laquelle nous avons demandé à la DSAS de nous donner un avis concernant cette réglementation et les précautions qui sont prises en matière de surveillance. Cet avis, je vous en ai lu quelques extraits précédemment. Nous n'avons pas, au niveau de la commission, voté sur un tel amendement. Toutefois, permettez-moi de donner un avis plus personnel, mais en tant aussi que professionnel de l'action sociale, sur cette question. Je ferais juste deux remarques très courtes.

Premièrement, l'extrait du casier judiciaire, s'il est souhaitable, est de toute manière complètement insuffisant pour se prémunir contre un risque, raison pour laquelle, et M^{me} Aebischer l'a dit précédemment dans son intervention, la plupart des organisations qui travaillent avec des enfants, avec des personnes dépendantes demandent en plus aux personnes qu'ils engagent des déclarations d'engagement ou de signer une charte d'engagement par rapport au respect de la personnalité, au respect des enfants. Le casier judiciaire ne fait que mentionner des événements vérifiés, jugés et dans le domaine malheureusement des mœurs et des atteintes aux mœurs, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas jugées et qui ne sont pas vérifiées. Je relativise juste le fait de l'utilité complète, comme prévention, du casier judiciaire comme unique source.

Deuxièmement, il y a toujours la question des personnes qui ne font que passer dans les familles de ces assistantes parentales et là je vous rappelle ce qui avait été dit: nous pouvons nous prémunir contre les habitants habituels du cadre familial, le conjoint ou le partenaire, mais vous l'avez dit aussi, le tonton ou le visiteur occasionnel est aussi un risque potentiel. Je ne me permettrai pas de faire une proposition étant donné que la commission ne s'est pas prononcée, mais elle s'est prémunie en demandant cet avis à la DSAS dont je vous ai donné lecture.

Le Commissaire. J'écoute avec beaucoup d'attention et je peux que répéter ce qu'a dit le président de la commission. Cela a été discuté en commission. Nous avons demandé des précisions à la Direction de la santé, qu'a déjà citées le rapporteur de la commission. Encore une fois, le risque zéro, on ne l'aura jamais. Faut-il le faire, ne faut-il pas le faire? C'est difficile à dire. En l'état, je ne peux pas vous en dire davantage, je dirais plutôt que c'est à vous de décider, mais encore une fois le risque zéro, on ne l'aura jamais.

> Au vote l'amendement Aebischer/Badoud est accepté par 65 voix contre 24 et 4 abstentions.

- > Modifié selon l'amendement Aebischer/Badoud, dont la formulation est la suivante: «*In Tagesfamilien reichen Volljährigen im selben Haushalt lebenden Personen einen Strafregisterauszug ein.*» (alinéa à insérer entre les actuels alinéas 1 et 2).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Pythion Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 24.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 4.*

ART. 4

- > Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée.

Motion d'ordre Pierre Mauron

Projet 2016-DFIN-16 (modification de la LPers) Report de la 2^e lecture

Discussion et vote

Le Président. Une motion d'ordre a été déposée par M. le Député Pierre Mauron, qui demande le report de la deuxième lecture à une session ultérieure. J'ouvre la discussion et je donne la parole à M. le Député Pierre Mauron.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le point le plus litigieux a été voté par 47 voix contre 44 voix. J'ai demandé à Madame Hayoz, qui m'a dit qu'aujourd'hui il y avait treize excusés et quatre absents, sans compter ceux qui sont allés discuter d'autres choses à l'extérieur de la salle ou qui n'étaient juste pas présents. Pour une décision pareille, avec une telle différence, il me paraît nécessaire que les parties en présence puissent rediscuter, refaire le point de la situation, pour que ce vote ne dépende pas du hasard, mais d'une réflexion et d'une stratégie bien définie de chacun.

Je vous demande dès lors de reporter cette deuxième lecture à la session suivante pour que nous puissions discuter entre-temps.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Concernant cette motion d'ordre et les députés absents, je me permettrai de citer un illustre politicien, le 23 mars dernier, dans une question similaire.

Pierre Mauron, groupe socialiste: les députés connaissent les plages réservées aux débats, on leur demande d'y être présents. Si les gens ont d'autres choses à faire, qu'ils se demandent pourquoi ils sont dans cette salle.

Quant aux besoins de réflexion, dans le groupe de l'Union démocratique du centre, il n'y a plus besoin de réflexion. On a débattu longuement et cette question est sur le devant de la scène depuis de nombreux mois. Nous refuserons cette motion d'ordre.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Das Argument, das Herr Mauron gebracht hat, ist natürlich keines. Les absents ont tort. Ich habe jedoch eine Frage: Es gibt eine Divergenz zwischen dem Staatsrat und der Kommission. Ich habe das Gesetz nicht im Kopf, aber ist das nicht ein Grund, die 2. Lesung sowieso zu verschieben?

Le Président. Das ist alleine kein Grund, die 2. Lesung zu verschieben. Dass wir eine Divergenz haben, kann es immer

wieder geben, aber das alleine wäre nicht ein Grund, um die 2. Lesung sowieso auf eine nächste Session zu vertagen.

- > Au vote, cette motion d'ordre est rejetée par 58 voix contre 33; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galle Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwef Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 2.*

Projet de loi 2016-DFIN-16 (suite)

Deuxième lecture

ART. 1

ART. 26 AL. 3^{BIS}, 3^{TER} ET 3^{QUATER} (NOUVEAUX)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 48 AL. 1, 1^{RE} PHR.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 68

Le Rapporteur. Confirmation des débats de la première lecture.

Le Commissaire. Concernant l'alinéa 7, je vous demande instamment de suivre la proposition du Conseil d'Etat, à savoir: «La grève est interdite pour les catégories de personnels suivantes: policiers et policières, agents et agentes de détention.»

Le Conseil d'Etat, respectivement la délégation du Conseil d'Etat que je vous ai déjà citée – moi-même, mon collègue Siggen et la Directrice de la santé – a un processus de discussion. Vous le savez, Fribourg a une culture de paix sociale, et je pense que c'est important lorsqu'on se met d'accord. Vous avez bien sûr tous les droits, mais on a trouvé des solutions pragmatiques. Cela a été de très longues discussions et c'est le fruit de discussions non seulement avec les syndicats, mais aussi avec les associations de personnel, respectivement des cadres de l'Etat de Fribourg. C'est important qu'on adopte cette solution, telle que proposée par le Conseil d'Etat. Cela nous évitera d'avoir des problèmes. Rassurez-vous, on a l'habitude d'affronter les problèmes. Mais je crois que c'est sain, dans notre canton, de trouver des solutions qui satisfassent les uns et les autres, et je vous encourage à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). J'aurais juste trois je et un nous. Je suis pour le dialogue, et surtout les compromis, suisses et fribourgeois. J'apprécie les sifflets et les drapeaux pour encourager son équipe, surtout en sport, comme Gotteron ou l'équipe Suisse, beaucoup moins lors des grèves. Je déteste l'abus du droit de grève, comme parfois le pratiquent nos voisins de l'ouest. Nous avons besoin des aides-infirmiers, nous avons besoin des professeurs de médecine et ils doivent pouvoir s'expliquer et s'exprimer, et en tout dernier par des grèves.

- > Art. 68 al. 7: au vote la version de la commission est confirmée par 47 voix contre 44 en faveur de la version du Conseil d'Etat; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard

Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 47.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 44.*

- > Confirmation de la première lecture pour l'ensemble de l'article.

ART. 68A (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 110 AL. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2 (MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3

Le Rapporteur. Comme en première lecture, à l'article 3, l'amendement qui nous est soumis n'ayant pas été traité dans la commission, je ne donne pas de consigne de vote.

Le Commissaire. Egalement pas de consigne.

Le Président. S'il n'y a pas d'opposition maintenant, c'est la confirmation des débats de la première lecture, avec l'adoption de l'amendement déposé par nos collègues Aebischer et Badoud.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 58 voix contre 31; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG).

MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

Projet de décret 2017-DICS-47 **Crédit d'engagement en vue de** **l'assainissement et de l'agrandissement** **du Collège Sainte-Croix, à Fribourg¹**

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je rappelle mon lien d'intérêt avec cet objet. Je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont l'un des membres pourrait obtenir le mandat de réalisation du gros œuvre en cas d'acceptation de ce crédit.

La commission chargée d'étudier ce message s'est réunie le lundi 30 octobre dernier. Elle a analysé sous plusieurs angles le crédit d'engagement proposé par le Conseil d'Etat, qui servira à assainir et agrandir les locaux du collège Sainte-Croix. En résumé, les raisons essentielles de ces futurs travaux sont un agrandissement nécessaire parce que la population augmente, logiquement le nombre d'élèves aussi, fait réjouissant bien entendu pour notre relèvement. Les lois évoluent, les exigences en matière de sécurité des personnes et d'isolation des bâtiments augmentent beaucoup également et il devient donc nécessaire d'assainir ce bâtiment des années quatre-vingt, qui est dans le top 10 des bâtiments de l'Etat les plus énergivores.

Durant les travaux, les élèves de Sainte-Croix, un peu moins de 900 aujourd'hui, seront déplacés dans d'autres établissements – cela a déjà commencé – et dans les locaux de la Haute école de santé, devenue libre lorsque les actuels occupants auront pris leurs nouveaux quartiers à la rue des Arsenaux.

Pour rappel, notre Parlement a octroyé un crédit d'étude de 2 270 000 frs le 18 mars de l'année dernière. Le montant demandé par le Conseil d'Etat était à l'époque inférieur de 50 000 frs. Ce montant ayant été rajouté par un amendement, demandant au Conseil d'Etat d'analyser à nouveau le programme des locaux, car pour plusieurs d'entre vous, celui-ci ne couvrirait pas la totalité des besoins définis par l'école.

Concernant les coûts, le projet vainqueur du concours était estimé à plus de 55 millions frs. Le Conseil d'Etat a alors

demandé de revoir la volumétrie à la baisse, pour diminuer les coûts. Lors de la votation du crédit d'étude, l'estimation du coût des travaux était d'environ 30 millions. Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur un crédit de 39 520 000 frs, auquel il faut encore rajouter le montant du crédit d'étude déjà octroyé, soit un coût total de 41 790 000 frs pour ces travaux d'assainissement et d'agrandissement. Vous l'aurez compris, de 55 millions à 30 millions lors du crédit d'étude et aujourd'hui à 42 millions, le compromis a visiblement été trouvé.

Durant les travaux de la commission, MM. les Conseillers d'Etat Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert ont confirmé que le plan initial a été corrigé avec la prise en compte des remarques et demandes du Grand Conseil. Le programme des locaux n'a pas été raboté, comme le craignaient certains collègues députés, mais il a été redéfini en fonction des besoins. Si le Collège a compté jusqu'à 950 élèves, les collèges de la ville devraient compter environ 800 élèves en moyenne dans le futur.

L'autre sujet qui a préoccupé la commission a été de savoir si la salle triple serait encore mise à disposition pour des manifestations externes à l'école, avec la nouvelle aula, et s'il existait une possibilité d'y accéder de manière totalement indépendante de l'école. La réponse a été positive, moyennant quelques mesures complémentaires à prendre en compte dans le projet définitif.

Les élèves pourront découvrir les nouveaux locaux lors de la rentrée scolaire 2021, si le peuple fribourgeois accepte le crédit d'engagement, soumis au référendum financier obligatoire, le 4 mars de l'année prochaine.

La commission a accepté le crédit d'engagement à l'unanimité, et vous demande d'en faire de même.

Le Commissaire. Je remercie à mon tour la commission pour l'examen qu'elle a faite du décret, ainsi que M. le Rapporteur pour son rapport d'entrée en matière très complet.

Je m'en tiendrai peut-être aux éléments nouveaux qui ont complété le projet depuis le crédit d'étude. Vous avez à l'écran une représentation de ce que sera la transformation, l'assainissement et l'agrandissement. Le bâtiment central est l'actuel, qui sera assaini, à gauche vous avez l'entrée de la salle triple et tout à droite, le bâtiment au loin, le nouveau bâtiment, avec une liaison qui va de la salle de gym au bâtiment central et à l'autre bâtiment tout au fond.

Dans les éléments nouveaux, qui ont été ajoutés en quelque sorte au projet, il y a évidemment une salle d'étude qui fera également office de salle de lecture pour la bibliothèque, qui est nouvelle, et les salles de classe momentanément inoccupées pourront aussi être utilisées comme espace de travail pour les élèves; même chose pour la cafétéria en dehors des pauses. Donc là, on a amélioré la complémentarité.

¹ Message pp. 2395ss.

La grande salle est tout au fond du couloir principal, élargi suite à la demande qui avait été faite, avec du côté droit, la bibliothèque qui donne, elle, sur l'extérieur. Et tout au fond de ce couloir, vous avez le nouveau bâtiment avec la grande salle, grande salle qui a fait l'objet d'une étude détaillée en collaboration avec les représentants de la direction de l'école et des enseignants. Le Collège Sainte-Croix a confirmé que l'espace multifonctionnel ainsi développé durant les études répond parfaitement aux besoins. Cette grande salle sera dédiée à l'enseignement, mais également à la musique, aux arts dramatiques, à des conférences ou à des rencontres diverses. Des réflexions ont également été menées sur l'utilisation d'autres locaux communs, comme le réfectoire et la bibliothèque-médiathèque, qui, eux aussi, ont été agrandis. Au niveau des conséquences architecturales, très brièvement dit, on a donc le mur sud qui a été déplacé pour permettre une augmentation des volumes en faveur des locaux communs et des circulations.

Sur proposition des enseignants d'art visuel, la villa Gallia a également été réorganisée. Certains murs ont été déplacés, ce qui a permis d'augmenter le nombre de salles de classe, de salles de groupe, mais avec quelques surfaces moindres, il faut le dire.

Une liaison a été ajoutée au bâtiment principal, et l'extension au premier étage pour améliorer la circulation. C'est ce que vous voyez tout au fond, à droite vous entrez dans le nouveau bâtiment et à gauche, un escalier qui redonne accès au nouveau bâtiment, du coup on peut circuler avec deux accès dans le nouveau bâtiment par rapport au premier.

Enfin, il y a une zone de terre-plein, qui était sur l'image précédente en premier plan, située au sous-sol, qui n'était pas utilisée. Toute cette surface a été excavée dans le projet que nous vous soumettons maintenant. On a pu à cette endroit-là introduire une salle de sport multi-usage ainsi que des locaux de conciergerie.

L'étude complémentaire demandée par le Grand Conseil, et les conclusions des sondages géotechniques ont permis de se rendre compte que sous le nouveau bâtiment, donc tout à droite, il était nécessaire de mettre des pieux pour mieux stabiliser le terrain, pour un coût qui avoisine le 10% du montant supplémentaire, donc 400 000 frs simplement pour cet élément-là. Les résultats diagnostiques complémentaires des installations techniques ainsi qu'une augmentation des degrés d'exigence, des normes de protection incendie, tous ces éléments-là expliquent un peu la différence entre les 37 millions du crédit d'étude et les 42 millions auxquels nous arrivons aujourd'hui, avec une demande de crédit lui-même de quelques 39 520 000 frs, ce qui veut dire qu'on a déduit le crédit d'étude du montant qui nous expliquons ici.

Pour terminer, l'entier de ce projet se compose finalement d'un 50% d'assainissement, et le reste d'extension. Voilà les éléments principaux que je voulais vous mentionner.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Lors de sa séance du 30 octobre 2017, la Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Notre Commission vous propose, sous l'angle financier, d'approuver ce crédit de 39 520 000 frs, tout en rappelant que ce décret sera soumis au référendum financier obligatoire.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung bekannt geben. Als Lehrer- und Vorsteher vom Kollegium Heilig Kreuz bin ich direkt vom Projekt betroffen. Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Der Kanton Freiburg rühmt sich, ein umfassendes Bildungssystem zu haben, dessen Qualität über die Kantonsgrenzen hinaus anerkannt wird. Wir teilen diese Ansicht und sind überzeugt, dass der Wirtschaftsstandort Freiburg, aber auch die ganze Gesellschaft, von Investitionen in die qualitativ hochstehende Bildung profitiert. Aus diesem Grunde unterstützt die Fraktion Mitte Links Grün das Dekret zur Sanierung und Erweiterung des Kollegiums Heilig Kreuz einstimmig. Lassen Sie mich ein paar Eckpunkte skizzieren.

Erstens wurde das Kollegium Heilig Kreuz seinerzeit für 500 Schüler konzipiert. Teilweise zählte das Gymnasium bis zu 1000 Schüler. Deshalb leidet die Schule unter einem bedeutenden Mangel an Gemeinschaftsflächen. Die Aula, die Bibliothek und die Cafeteria sind zu klein. Es gibt zu wenige Gruppenräume, so dass ein zeitgemässer Unterricht mit Gruppenarbeiten schwierig ist.

Zweitens hat das Gebäude in zahlreichen Bereichen wie der Isolation und Dichtigkeit gelitten. Aus energietechnischer Sicht ist die Situation kritisch. Das Kollegium Heilig Kreuz gehört zu den 5 energieintensivsten Gebäuden der Kantonsverwaltung.

Drittens: Die Zahl der Schülerinnen und Schüler an den Gymnasien der Stadt Freiburg wird ab dem Jahre 2020 stark zunehmen. Um dem Rechnung zu tragen, muss die Gebäudekapazität um 50 Prozent auf rund 1100 Schüler ausgebaut werden.

Zusammenfassend möchte ich festhalten, dass die Fraktion Mitte Links Grün das vorgelegte Projekt als notwendig erachtet, um den Sicherheitsmängeln am Gebäude, der mangelnden Energieeffizienz und dem zusätzlichen Raumbedarf aufgrund der steigenden Schülerzahlen gerecht zu werden.

Lassen Sie mich zum Schluss noch eine Bemerkung machen. Die Dreifachsporthalle am Kollegium Heilig Kreuz mit Zuschauertribüne wird ausserhalb der Unterrichtszeiten regelmässig von Dritten benutzt, ebenso die dazugehörigen Räume, Arbeitsräume, Getränkestand, Cafeteria und Aula. Leider ist es mit dem aktuellen Projekt nicht einfach, die Aula Externen weiterzugeben, ohne dass ein Teil der Schule offen

bleibt. Auch wenn das vorhin anders erwähnt wurde, ist es immer noch so – soweit ich weiss –, dass nur eine schmale Eingangstüre geplant ist. Es ist schade, dass man dem im aktuellen Projekt nicht Rechnung trägt.

Ich schliesse mit dieser Bemerkung und der Hoffnung, dass hier noch eine Lösung gefunden wird.

Chardonens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil d'Etat relatif à l'assainissement et l'agrandissement du Collège de Sainte-Croix.

Vu l'âge du bâtiment, il est évident que la rénovation devient nécessaire, spécialement à cause des problèmes de sécurité en cas d'incendie ou encore des problèmes d'isolation qui font exploser les frais de chauffage. Par ailleurs, l'explosion démographique demande une extension urgente de cet établissement.

Nous pensons que ces travaux sont nécessaires et indispensables.

Le message du Gouvernement étant très complet, nous n'avons pas de remarques particulières à faire. Cependant, nous regrettons tout de même la diminution des places de parc, de soixante à vingt-quatre, alors que celles-ci manquent cruellement selon les commerçants du centre-ville et selon un sondage de la Chambre de commerce et d'industrie, qui vient d'être dévoilé.

Avec cette réserve, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte ce décret à l'unanimité.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de décret relatif à un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix.

Un crédit d'étude de 2 270 000 frs a déjà été approuvé par le Grand Conseil et nous avons pris note que le programme des locaux a déjà été retravaillé à satisfaction. Le crédit d'engagement de 39 520 000 frs est pour 50% dédié à l'assainissement, et devrait permettre une économie d'énergie annuelle de 100 000 frs.

Le projet correspond bien à la volonté du canton de Fribourg, d'une part, d'appliquer sa politique énergétique, d'autre part, de faire face à l'augmentation démographique. Nous recommandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour respecter le délai d'entrée de 2021, ceci pour éviter de déplacer les élèves sur une trop longue période. Cela permettra d'éviter des conditions d'étude difficiles pour nos futurs bacheliers.

Nous notons que, malgré le fait que l'on double la capacité du collège, donc doublement des collaborateurs, visiteurs, mandataires d'entretien et divers, le nombre de places de

parc diminue de soixante à vingt-quatre. Si l'on justifie les diminutions des places par la politique de la ville de Fribourg en la matière, certains d'entre nous soutiennent un autre point de vue. Le bâtiment est utilisé en soirée et le week-end pour des activités sportives et culturelles. Cette utilisation permet d'optimiser le bâtiment et d'éviter à la ville de Fribourg et au canton de devoir investir dans d'autres bâtiments. Si d'autres bâtiments et salles devaient être construits pour les activités culturelles et sportives, les places de parc pourraient légalement leur être affectées. Le maintien de la capacité actuelle, sans augmentation, est tout à fait correct et j'insiste sur un mot: logique. Une augmentation de capacité sans augmentation de véhicules est tout à fait dans notre vision future. Fort de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien entre en matière et approuvera ce décret.

Je profite que la parole m'est donnée pour intervenir en tant que membre du club du bois. Je demande aux représentants du gouvernement d'intervenir dans la commission de construction pour intégrer dans les choix architecturaux et techniques uniquement des essences d'arbres exploités dans notre canton, l'épicéa et le sapin blanc, pour ne pas les nommer. C'est conforme au marché public et cela augmente largement la possibilité d'utilisation de matières premières locales.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Depuis cette année scolaire, j'ai repris la présidence de la commission d'école du Collège Ste-Croix et je suis un ancien élève.

Le Collège Ste-Croix date de l'année 1983 et a été construit pour environ 500 étudiants. En 1992, quand je faisais partie des 600 élèves environ, il a déjà fallu ajouter un quatrième étage à la suite de la progression importante du nombre des élèves, qui n'était pas prévue lors de la construction, au début des années 1980. Pourquoi faut-il aujourd'hui assainir ce bâtiment? Pour moi, il y a trois raisons principales:

Premièrement, il y a des failles importantes au niveau de la sécurité; les voies d'évacuation ne sont plus conformes pour le nombre important d'élèves formés aujourd'hui au Collège. Le plafond combustible représente un autre risque important à éliminer avec l'assainissement.

Deuxièmement, les bâtiments auront bientôt 40 ans et de nombreux éléments, tels que l'isolation ou l'étanchéité, demandent des travaux importants. Le bâtiment économe doit être assaini et l'Etat doit montrer le bon exemple. La consommation d'énergie coûte actuellement plus de 260 000 frs par année et il y a un fort potentiel d'économie.

Troisièmement, les prévisions démographiques montrent que le Collège Ste-Croix devrait héberger environ 1100 élèves en 2030 et environ 50 classes. Ceci est dû à la forte croissance du nombre d'élèves en scolarité obligatoire actuellement. Comme l'établissement souffre déjà d'un manque important de surfaces et locaux communs, la rénovation des bâtiments existants et l'agrandissement sont largement justifiés.

Le crédit d'étude et les analyses et planifications détaillées des derniers 18 mois ont permis d'adapter le projet et d'ajouter quelques améliorations, comme par exemple une augmentation de l'espace commun, une liaison entre les bâtiments qui permet une meilleure circulation dans la maison, deux nouvelles salles de classe et un réfectoire ainsi que plusieurs mesures de sécurité.

Ich bin überzeugt, dass wir heute ein Projekt vorliegen haben, das nach den mehrjährigen Planungen und Diskussionen reif ist und in seinen Dimensionen und Ausgestaltungen den künftigen Ansprüchen der Schule und aller Beteiligten entspricht. Zudem wird es nach dem Umbau auch einfacher möglich sein, ausserschulische Aktivitäten in der Turnhalle und in den Zwischengebäuden auszuüben. Der Kanton Freiburg hat in der Vergangenheit bewiesen, dass ihm die Ausbildung unserer Jugend am Herzen liegt und dass hierfür sehr gute Rahmenbedingungen geschaffen werden.

Ich bitte Sie, heute einen weiteren Schritt zu machen und diese Strategie weiterzuführen. Als Vertreter der Schulkommission des Collège Sainte-Croix danke ich dem Staatsrat und den zuständigen Personen für das Ausarbeiten dieses sinnvollen und gut überlegten Umbau- und Sanierungsprojekts und bitte Sie, diesem Dekret zuzustimmen.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission d'école jusqu'au mois de juin de cette année.

Le groupe socialiste a analysé ce projet de décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement en vue de l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix avec une grande attention. Ce Collège, personne ne peut le nier, a un urgent besoin de rénovation et d'agrandissement, ceci est reconnu de manière unanime.

Je saisis ce moment pour adresser nos remerciements et notre reconnaissance au responsables de ce Collège, aux professeurs et à toutes les personnes qui, depuis de nombreuses années, sont confrontées à des manques récurrents de place et qui ont recours à des trésors d'ingéniosité pour que l'enseignement soit dispensé de manière optimale et ceci encore durant la phase de travaux.

Après le concours d'architecture, un projet a été retenu – sur les 21 – et a été choisi à l'unanimité. Malheureusement, ce projet, pour des questions financières, avait été passablement réduit, beaucoup trop. Le président de la commission a rappelé les montants: on est passé de 55 millions à 30 millions et plus, pour arriver aujourd'hui à ce projet à 42 millions. Quelquefois, il faut le relever, notre Grand Conseil prend de bonnes décisions. Je relève sa sagesse lorsqu'en 2016, il a voté un crédit complémentaire pour justement permettre d'affiner, d'ajuster et d'étudier l'agrandissement de certains espaces indispensables.

Le projet de décret proposé aujourd'hui n'est pas parfait, je tiens à le souligner, mais il est acceptable en comparaison du projet prévu lors du crédit d'étude. Il faut peut-être relever qu'il manque toutefois encore environ 1182 m².

Le groupe socialiste a pris acte avec satisfaction que l'assainissement énergétique permettra de réaliser une réduction de 50% des besoins énergétiques et, de plus, d'intégrer des propositions de l'équipe d'audit de Boussole 21, avec notamment l'adaptation de l'installation technique, la mise en place de panneaux photovoltaïques; la végétalisation des toits plats est un point positif pour ce projet.

Pour terminer, j'en viens à une problématique que j'ai relevée en commission, soit l'utilisation de l'aula du collège lors de la mise à disposition de la halle de sport pour des manifestations importantes. Il est pour ma part primordial que l'accès à l'aula soit direct et que l'accès aux sanitaires soit clairement isolé de la plus grande partie des salles de classe et des espaces enseignants. Il est prévu des parois coupe-feu, mais est-ce suffisant? Il faudra semble-t-il contourner le bâtiment pour accéder aussi aux sanitaires, est-ce réaliste? Pourquoi ne pas prévoir une vraie entrée indépendante et non seulement une porte de secours? Je demande à M. le Commissaire ainsi qu'aux membres de la future commission de bâtisse, d'être très attentifs à cette problématique et de s'assurer, durant la phase des travaux, que les besoins soient vraiment couverts, d'un point de vue qualitatif.

Le groupe socialiste soutient ce projet à l'unanimité et votera ce décret.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Als Mitglied der Schulkommission des Kollegiums Heilig Kreuz – somit habe ich meine Interessenbindung dargelegt – freue ich mich über dieses Dekret, welches einen weiteren Schritt in Richtung einer notwendigen und lang ersehnten Anpassung und Vergrösserung der Infrastrukturen darstellt.

Wie bereits erwähnt, haben die Erziehungsdirektion, die Schulleitung, das Architektenteam und das Hochbauamt ein Projekt ausgearbeitet, welches den verschiedenen Bedürfnissen der Nutzer der Schule in einem Kompromissverfahren gerecht wird. Persönlich erhoffe ich mir, dass dem Aspekt der Anforderungen der Nutzer auch in der weiteren Planungsphase wie auch bei der Realisierung ein besonderes Gehör geschenkt wird. Insbesondere die zusätzliche Nutzung durch Dritte ausserhalb des Schulbetriebes ist bei diesem Kollegium durch die Möglichkeiten der Sporthalle, der zukünftigen Kantine und der Aula akzentuierter und muss deshalb in enger Zusammenarbeit mit der Schulleitung geplant und ermöglicht werden. In diesem Zusammenhang ist zu erwähnen, dass aufgrund der zentralen Lage und der Parkplatzpolitik der Schule auch eine enge Zusammenarbeit mit der Stadt Freiburg betreffend Verkehrsplanung und -führung zwingend ist.

Die geplante Grösse entspricht, wie ebenfalls bereits erwähnt, der notwendigen Studienplätze aufgrund der zukünftigen Schülerzahlen und beinhaltet in Konsequenz praktisch keine Reserven mehr.

Sans énumérer encore beaucoup d'autres arguments en faveur de l'acceptation de ce décret, comme par exemple la nette amélioration des aspects énergétiques de ces bâtiments, nous soutenons le présent projet et espérons une remise en main de l'école pour la rentrée 2021, comme promis.

Pour conclure et vous l'avez compris, le groupe libéral-radical vous invite également à entrer en matière et à voter ce crédit, ainsi que de motiver d'ores et déjà la population fri-bourgeoise de faire de même lors de la votation.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission d'école du Collège Ste-Croix et enseignant.

A titre personnel, je vais évidemment accepter ce crédit d'engagement. A l'époque, j'ai fait partie de la commission pour le crédit d'étude et j'avais mis en doute le projet concernant l'aula. J'aurais souhaité une aula avec gradins et scène. En commission d'école, la semaine passée, le représentant des professeurs de l'école, m'a répondu qu'une aula à fond plat, comme le projet le prévoit, correspond au vœu de l'ensemble des utilisateurs de l'école. Je m'y rallie donc.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes, sans exception, y compris la CFG, soutiennent l'entrée en matière sur ce projet.

Deux points essentiels ont été relevés:

Premièrement, l'accessibilité aux locaux lors de manifestations extrascolaires. On voit que la situation n'est vraisemblablement pas idéale, même si des discussions ont déjà eu lieu avec la direction de l'école et que des solutions pourraient être trouvées. Néanmoins, certains députés appellent à ce que ce point soit parfaitement réglé.

Deuxièmement, les regrets de certains collègues concernant la diminution des places de parc. Je regarde dans la salle et je ne vois aucun conseiller communal de la ville de Fribourg. Donc on n'aura pas la réponse aujourd'hui, mais c'est vrai que ça fait partie des exigences de l'agglomération de diminuer les places de parc. On peut regretter peut-être qu'on ne puisse pas maintenir le statu quo, mais c'est la réalité actuelle.

Il n'y a pas eu de questions directes qui ont été posées, donc je conclus en vous demandant, bien entendu, de soutenir tout à l'heure, comme l'a fait la commission, ce crédit d'engagement.

Le Commissaire. Je remercie aussi tous les groupes pour l'entrée en matière.

Quelques considérations sur un ou deux points relevés:

Le premier est évidemment l'accès indépendant ou extérieur à l'aula, lors de manifestations avec la halle triple. Le projet, tel que vous l'avez vu d'ailleurs, permet maintenant l'accès, couvert, à cette nouvelle aula depuis la salle de gym. L'accès emprunte évidemment les portes qui sont prévues dans le bâtiment. L'école n'a pas été construite pour cet aspect-là. Mais je peux confirmer à M^{me} la Députée Berset et à M. le Député Perler également, que le comité de pilotage, où se trouvent également des représentants de la direction de l'école, aura le souci d'encore aménager et améliorer cette possibilité. Je précise que de la halle triple au réfectoire, qui est en fait ce qui est le plus utilisé lors de ces manifestations, il y a déjà un accès direct couvert. Ce point est donc assuré. Dans le nouveau bâtiment, tout au fond, au rez-de chaussée, vous avez la nouvelle grande halle, aula. En dessous, il y a un accès aux sanitaires et il est accessible aussi pour ces cas d'utilisations. Les parois coupe-feu, selon l'architecte, sont suffisantes pour empêcher l'entrée dans le bâtiment lors de telles occasions. Donc, on ne voit pas de problème en la matière, mais c'est encore en effet des éléments à affiner.

Comme dit, les places de parc sont définies par la planification de la ville, qui fixe leur nombre. Je précise que ces places de parc ne concernent pas les élèves, mais seulement les enseignants et les personnes à mobilité réduite. L'ensemble du concept de la ville en matière de places de parc dépasse bien entendu le projet Ste-Croix; il y a d'autres places de parc dans les environs, derrière la Haute Ecole d'ingénieurs, sur le plateau de Pérolles en général ou encore des parkings souterrains. Tout ça évidemment participe aussi à la compréhension de ce lieu, sans répéter que c'est un des endroits le mieux desservi par les transports publics, soit l'axe Pérolles qui va de la gare vers l'Université.

Un élément a été relevé plusieurs fois, soit qu'on est passé d'un projet de concours de 55 millions à un projet de 30 millions: c'est faux, on est passé d'un projet de 55 millions à un projet de 37 millions, soit celui qui vous a été soumis lors de la demande du crédit d'étude. Maintenant, nous l'avons complété avec les propositions qui ont été faites ici même, pour avoir 4 millions de plus avec ce projet, soit 42 millions. On n'était tout de même pas descendu à 30 millions et ce n'est pas 12 millions de plus que nous vous demandons aujourd'hui.

Voilà les quelques éléments que je voulais ajouter et compléter.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART.1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 précise bien que le coût des travaux est bien 39 520 000 frs auxquels il faut ajouter le crédit de 2 270 000 frs pour les études, ce qui amène le coût total à 41 790 000 frs.

> Adopté.

ART. 3 À 5

> Adoptés.

ART. 6

Le Rapporteur. Cet article fixe les bases de calcul du devis des travaux permettant de définir le crédit demandé.

> Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je rappelle que ce décret est soumis au référendum financier obligatoire et que la votation a été d'ores et déjà fixée au 4 mars 2018.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/

SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Projet de décret 2016-DICS-28 Participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plateforme commune des bibliothèques scientifiques suisses)¹

Rapporteur: **Michel Zadory** (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous avons à traiter le décret concernant un prêt pour le financement de la société SLSP. La commission a siégé le lundi 30 octobre en présence de M. le Commissaire du Gouvernement, M^{me} Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, M. Trinchin, chef du Service de la culture. Nous avons eu un très bon débat et une bonne séance.

Il s'agit du financement de la plate-forme des bibliothèques scientifiques suisses dénommée en anglais SLSP. On passerait ainsi du rösti à la fondue. A la première lecture du message, j'ai été étonné de constater que même en matière de bibliothèques scientifiques, il existe la barrière de röstis. Il y a une collaboration romande des bibliothèques avec les système RERO (REseau ROmand) et le système zurichois nommé NEBIS. Le RERO a été mis en place en 1990, ça fait maintenant 27 ans. La centrale de ce système RERO est basée à Martigny et dessert toutes les universités et hautes écoles ainsi que l'EPF de Romandie.

¹ Message pp. 2373ss.

En 2016, le canton de Vaud s'est retiré du système RERO et a mis en place un système informatique qu'on appelle le Renouvaud. Dès 2020, il ne sera plus possible de développer le système informatique RERO, la maintenance ne serait plus assurée, nous a-t-on affirmé. Les partenaires du RERO ont donc commencé à élaborer une plate-forme nationale touchant ainsi toutes les régions linguistiques et ceci est important, notamment pour notre bilinguisme. La BCU collabore depuis trois ans à la mise en place de ce SLSP. Une société anonyme a été créée avec un conseil d'administration de huit membres. La BCU représente notre canton en collaboration avec le canton de Genève. On s'est posé la question de savoir pourquoi une SA et pas un concordat par exemple.

Chaque canton néanmoins connaît un régime propre de financement des bibliothèques, mais le canton de Fribourg est le seul, par exemple, à devoir passer par le Grand Conseil pour l'attribution d'un financement participatif. Des actions pour cette SA ont été émises: il y avait des grandes actions à 40 000 frs et des petites actions à 20 000 frs. La BCU a acquis une grande action. Actuellement un capital-actions de 520 000 frs a été ainsi constitué sous forme d'actions, ce qui permet de démarrer la SA avec ce capital-actions. Pour le financement de la plate-forme, le budget de 17 500 000 frs a été proposé, ceci réparti entre les 15 institutions fondatrices. Comme c'est un projet national qui regroupe toutes les grandes écoles de Suisse, y compris les EPF, il existe la possibilité de demander un subside fédéral par le biais du programme P5. La demande doit être déposée jusqu'au 31 décembre, d'où l'urgence de ce décret aujourd'hui.

Si la Confédération octroie le subside de 5 millions, et non 8 millions comme c'est mentionné dans notre message, le canton devra participer à hauteur de 730 000 frs. Sans financement de la Confédération, le canton devrait avancer un prêt de 1 620 000 frs remboursable sur 10 ans. Cette somme sera portée au budget de la BCU et répartie de 2018 à 2020. Par sécurité, le Conseil d'Etat nous demande d'accorder le prêt de 1 620 000 frs, ceci pour parer à l'éventualité d'un refus de la Confédération. Le risque est estimé faible, néanmoins il existe. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité ainsi qu'il vous demande également à l'unanimité d'en faire autant.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur pour sa présentation. Permettez-moi de revenir sur quelques éléments.

Aujourd'hui, la majorité des bibliothèques scientifiques publiques et patrimoniales fribourgeoises sont dans le réseau des bibliothèques RERO. La Bibliothèque cantonale et universitaire assure donc la coordination de 19 bibliothèques décentralisées, de 19 bibliothèques associées fribourgeoises. Si le développement de RERO a été un succès jusqu'ici, ce réseau est maintenant en quelque sorte en difficulté. La gouvernance est devenue beaucoup plus complexe, un partenaire important, le canton de Vaud, a quitté le réseau et le système infor-

matique d'exploitation de RERO, qui date du début des années 90, ne sera plus mis à jour par son fournisseur dès 2020.

Dans le même temps, un projet de réseau national suisse a fait son chemin et le Conseil d'Etat a décidé de participer dès la phase d'études. Aujourd'hui, il souhaite poursuivre sur cette voie afin que les bibliothèques fribourgeoises puissent bien sûr participer au développement du projet et soient intégrées à cette plate-forme suisse dès 2020-21. Durant cette phase, le RERO a été mandaté par la Conférence intercantonale des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse romande pour assurer les prestations existantes, pour proposer au nouveau réseau, à la plate-forme fédérale, les compétences qui ont été acquises dans le RERO et enfin pour analyser les possibilités d'offrir des prestations pour les bibliothèques fribourgeoises qui n'entreraient pas dans le périmètre des bibliothèques scientifiques couvertes par le nouveau projet.

Ce SLSP, plate-forme suisse, a été créé par 15 hautes écoles et bibliothèques scientifiques issues des trois régions linguistiques, dont l'Université et la Bibliothèque cantonale et universitaire fribourgeoise. La BCU n'ayant pas la personnalité juridique, c'est l'Université, qui a la personnalité juridique, et la BCU qui agissent dans cette affaire. Ce réseau, cette plate-forme, vise à établir une plate-forme nationale des bibliothèques scientifiques reposant sur un système bibliothécaire centralisé de nouvelle génération et proposant des normes et des standards uniformes ainsi qu'une gouvernance et une structure organisationnelle appropriées. La mise en exploitation du nouveau réseau est prévue pour 2021. Il s'agit donc de fournir aux bibliothèques des services de base, de bibliothéconomie, tant pour des supports traditionnels comme les livres, les revues, que vous connaissez, que pour des ressources électroniques bien sûr, de fournir en quelque sorte un service à la carte aux bibliothèques. Le Conseil d'Etat est d'avis que la participation à ce réseau suisse est indispensable. Concrètement on n'a pas tellement le choix et il n'est pas envisageable que Fribourg reste isolé dans ce domaine.

Le réseau suisse permettra de garantir le fonctionnement des bibliothèques fribourgeoises. Ces dernières pourront aussi bénéficier du réseau national et des services communs performants pour les usagers. Le Conseil d'Etat considère également qu'il ne suffit pas d'attendre la mise en exploitation de la plate-forme suisse et d'en devenir client, mais qu'il est impératif de contribuer à la mise sur pied de cette plate-forme. En étant membre de la société anonyme SLSP et en ayant un délégué commun, en l'occurrence on a fait une alliance avec le canton de Genève, dans le conseil d'administration, on peut donc participer aux décisions essentielles de la phase de réalisation: ce sera le choix du système informatique, la définition des standards communs, la tarification, la configuration du système et évidemment dans tous ces domaines la coordination avec les besoins fribourgeois, en particulier tout ce qui est bilinguisme et multilinguisme. Le coût de la réalisation, c'est 17,5 millions. Le plan de financement est le suivant:

- > Contribution des institutions fondatrices: capital de 520 000 frs pour lequel nous avons mis 40 000 frs.
- > Financement escompté fédéral: actuellement on l'évalue à 5 millions parce qu'évidemment on observe ce que fait la Confédération. Dans le programme P5, elle a maintenant prévu dans son budget 5 millions; on sait qu'on avait d'abord discuté de 8 millions.
- > Les prêts des fondateurs avec un remboursement de 10 ans à partir de 2022.
Avec un financement fédéral, pour Fribourg, cela coûterait 962 000 frs et sans financement fédéral (solution pire mais peu probable), cela reviendrait à 1,350 000 frs.
- > Vu les risques, à savoir qu'il s'agira d'acheter aussi un système informatique (dans ce domaine, les risques ne sont évidemment pas égal à zéro), nous avons proposé d'ajouter 20% à ce montant de 1 350 000 frs qui serait le maximum, un 20% un peu par analogie avec les avant-projets dans le domaine de la construction et d'avoir ainsi un montant de participation qui sera au maximum un plafond de 1 620 000 frs.

Dès la mise en exploitation du système en 2021, les bibliothèques fribourgeoises achèteront les prestations de cette plateforme suisse et le coût final devra équivaloir à ce qu'il coûte maintenant avec le système RERO. Bien entendu, le remboursement sera ou pourrait être effectué – la chose doit encore être définie – comme un rabais que les fondateurs pourront avoir en accédant à ces prestations payantes à partir de 2021.

Enfin, je tiens à relever une erreur qui s'est glissée, pour être élégant, dans le message où à la page 3, on parle de conseil de fondation. Dans tout ce paragraphe, on parle de fondateurs, ça peut donner l'idée d'un conseil de fondation, mais c'est un conseil d'administration dont il s'agit. Merci pour la correction.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 30 octobre 2017, pour l'examen du décret relatif à la participation de notre canton au financement de cette société SLSP SA. La CFG préavise favorablement, sous l'angle financier, ce décret.

Bischof Simon (PS/SP, GL). «Un de perdu, dix de retrouvés» dit-on en parlant des choses que l'on perd, auxquelles on attribue de la valeur et qui sont ensuite remplacées. C'est le cas ici avec le canton de Vaud, qui a décidé de renoncer au projet RERO. Cette remise en question a permis maintenant de déboucher sur ce beau projet qu'est le SLSP. Le groupe socialiste soutient l'entrée en matière et soutient ce projet, das ein nationales Projekt ist. Dies ist auch sehr gut für den Zusammenhalt zwischen den Sprachregionen und zwischen den Kulturen.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec intérêt du projet de décret relatif à la participation de l'Etat au financement de la société SLSP.

Profiter ainsi d'une initiative commune, qui implique la plupart des grandes bibliothèques suisses et des bibliothèques universitaires, nous paraît nécessaire. En effet, il ressort du message que le réseau romand des bibliothèques (RERO) se trouve en difficulté et n'a plus d'avenir dans sa forme actuelle. Pour la BCU et les hautes écoles fribourgeoises, il est indispensable de pouvoir participer à ce nouveau système de gestion. Par contre, pour les autres bibliothèques publiques et scolaires, qui ne feront vraisemblablement pas partie de cette plateforme, il nous paraît opportun de pouvoir aussi les soutenir. Le groupe Vert Centre Gauche demande au Conseil d'Etat de ne pas les oublier.

Après ces quelques observations et en conclusion, le groupe Vert Centre Gauche est favorable au projet de décret.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a bien étudié ce projet de décret relatif à la participation de l'Etat du canton de Fribourg au financement de la société SLSP SA. On m'a demandé de faire court, alors sans répéter tous les «pour» et les «pourquoi», permettez-moi ces quelques remarques:

Le canton de Fribourg est dans l'équipe initiale de cette plateforme et fait déjà partie du giron des quinze membres de la SA. Nous sommes dans les onze institutions qui ont injecté 40 000 frs de parts dans cette SA.

Cette plate-forme qui est active au niveau national et qui, de fait, est plurilingue, est importante pour nos institutions comme l'Université, la HES-FR et la HEP. Dans ce contexte, Fribourg partage un siège dans le conseil d'administration avec le canton de Genève, ce qui me mène à la question suivante: est-ce qu'une alternance entre les deux cantons est prévue, voire garantie?

La création de cette plate-forme est aussi à soutenir, parce que le RERO, on l'a entendu, va vers un avenir incertain suite à la sortie du canton de Vaud.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce projet de décret dans la version de la commission, qui est la même que celle du Conseil d'Etat.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Präsidentin der Kommission der Pädagogischen Hochschule Freiburg. Die Hochschule ist Mitglied der Steuergruppe und zukünftige Nutzerin der gemeinsamen Dienstleistungsplattform für Bibliotheken. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung.

Wenn die Bedürfnisse der Bibliotheken unserer Universität und unserer Hochschulen den heutigen Anforderungen der digitalisierten Bedürfnisse nicht mehr gerecht werden können und der bestehende Westschweizerische Bibliotheksverbund RERO seine Dienste nicht mehr gewährleisten kann, ist es zwingend, auf eine zukunftsgerichtete Lösung zu setzen und zwar auf das nationale, zentral betriebene Bibliotheks-

verwaltungssystem. Es ist höchste Zeit, dass die Universitätsbibliotheken und diejenigen der Hochschulen in der Schweiz untereinander koordiniert und vernetzt werden. Für unseren zweisprachigen Kanton wird diese Lösung von grossem Vorteil sein, sei es bei der Erarbeitung der Plattform, wo die freiburgischen Bedürfnisse direkt eingebracht werden können oder danach als Nutzer.

Der Staat Freiburg sollte durch seine Beteiligung an der Finanzierung der Firma Swiss Library Service Platform der Universitätsbibliothek und den Bibliotheken der Freiburger Hochschulen über das vorliegende Dekret indirekt unter die Arme greifen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei anerkennt, dass mit dieser staatlichen Finanzspritze in der Höhe von 1,620 Millionen Franken maximal ein Freiburger Mitsprache- und Einflussrecht bei wichtigen Entscheidungen während der Realisierungsphase dieser Plattform gewährleistet werden kann. Die Form eines Darlehens kann ebenfalls befürwortet werden. Hingegen wird an einer Rückzahlung desselben gezweifelt. Weiter vermisst die Fraktion Grundlagen wie einen unerlässlichen Businessplan, der die Finanzierung rechtfertigen würde. Sie ist auch besorgt über die finanziellen Unsicherheiten, die ein solches Darlehen mit sich bringt, insbesondere, da es im Dekret auch nicht als solches deklariert wird.

Trotz all dieser Unsicherheiten, die mit diesem Kredit bestehen, hat sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei von der Wichtigkeit und dem Nutzen dieser Neuregelung für Bibliotheken der Universität Freiburg und der Hochschulen überzeugen lassen. Sie erklärt deshalb Eintreten auf den vorliegenden Dekretsentwurf und sie wird dem Darlehensbetrag in der Höhe von 1,620 Millionen Franken zustimmen.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis enseignant au CO de la Glâne, donc employé de l'Etat de Fribourg, et je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien qui entre en matière sur ce message.

En effet, il est indispensable que les besoins des bibliothèques fribourgeoises soient pris en compte. Ne pas participer à cette plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses reviendrait à se retrouver, dans un avenir proche, sans solution bibliothéconomique, étant donné que les réseaux actuels ne fourniront plus ce type de prestations à partir de 2020–2021.

De plus, le Conseil d'Etat a déjà effectué un pas important vers ce SLSP, puisqu'il s'est engagé à participer au capital-actions avec un montant de 40 000 frs, ce qui permet d'avoir un représentant au conseil d'administration, il est vrai, à partager avec le canton de Genève.

Pour le reste, espérons que la Confédération ouvre largement les cordons de la bourse fédérale et que les 20% supplémentaires liés aux risques et imprévus restent sous contrôle.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes sont d'accord pour entrer en matière, donc il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Pour répondre à la question de M. Glauser sur notre participation au conseil d'administration de la SLSP, actuellement les deux cantons se sont entendus pour que ça soit la vice-rectrice de l'Université de Genève qui participe la première année comme membre de ce conseil d'administration. *M. Glauser vous écoutez si je réponds à votre question.* Elle est donc en place pour une année seulement et, à ce moment-là, il y aura un tournus entre le canton de Fribourg et celui de Genève.

En ce qui concerne la question de M^{me} Thalmann-Bolz au sujet du prêt, je laisse peut-être le commissaire du Gouvernement préciser comment se passera le remboursement de ces 1,62 million.

Le Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur, qui a répondu à plusieurs questions. Je remercie tous les groupes pour leur entrée en matière.

Juste une précision, ce n'est pas parce que le canton de Vaud a quitté RERO qu'on a maintenant ce SLSP. Ce projet suisse a démarré de manière suisse. Actuellement, il y a d'autres réseaux, notamment le réseau NEBIS des ETH et EPFL, auquel est reliée d'ailleurs notre Haute Ecole d'ingénieurs. C'est aussi dans les autres parties du pays que la nécessité s'est fait sentir de mettre quelque chose en lien sur toute la Suisse et non seulement pour certaines parties de notre pays.

Oui, le projet SLSP concerne les bibliothèques scientifiques et patrimoniales. A Fribourg, actuellement, les bibliothèques scolaires et publiques ne sont pas liées ou reliées au système RERO. Ce sont seulement peut-être les bibliothèques des chefs-lieux, à Bulle, Fribourg, Estavayer-le-Lac et Morat, où il y a déjà des professionnels. Ce n'est pas le cas ailleurs. Dans le cadre de RERO, le but est précisément d'élaborer un outil informatique qui pourrait être à disposition des bibliothèques régionales, scolaires ou publiques, qui n'auraient pas de système comme c'est le cas dans le canton de Fribourg. Ce n'est pas le cas dans le canton de Vaud et c'est aussi ce qui explique sa décision, puisqu'il veut un système intégral total et ne peut pas se rallier, en tout cas directement, au SLSP, qui ne couvre que les bibliothèques universitaires, scientifiques et patrimoniales.

Pour ce qui est de l'alternance avec Genève, c'est l'ancienne vice-rectrice de l'Université de Genève qui assure, avec un délai limité d'une année, et ensuite on rediscutera le tout.

Enfin, pour le prêt, il est évident que c'est un prêt remboursable prévu dès 2022. Il se peut qu'il y ait du retard et c'est pour ça que nous n'avons pas été précis quant au remboursement. La manière dont le prêt va être remboursé n'est pas non plus fixée; ça peut par exemple être un rabais sur l'octroi de prestations payantes dès l'entrée en vigueur du système. Les fondateurs seront en quelque sorte des clients avec des prix réduits par rapport aux autres. Cela pourrait être une des solutions

discutées actuellement. Puis, comme société anonyme, on a aussi, si nécessaire, la possibilité de transformer le prêt, ou une partie du prêt, en capital-actions. Voilà les pistes qui restent ouvertes et qui sont comprises dans l'idée du message.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 68 voix contre 1; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kräyenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 68.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

Clôture de la session

Le Président. Juste 30 secondes, c'est 12h03... Nous sommes arrivés au terme de cette session, j'aimerais vous remercier de la bonne collaboration et aussi de votre patience, surtout ceux qui sont encore là, 70 badges votant encore à midi, c'est peut-être un peu faible, mais je vais parler avec les chefs de groupes.

Une fois de plus, j'aimerais dire un tout grand merci au secrétariat général de son soutien pour le bon déroulement de nos débats et de nos décisions. Je clos cette session et je vous donne rendez-vous à la prochaine, en décembre pour ma dernière session. Je vous souhaite un bon après-midi et à bientôt.

- > La séance est levée à 12h05.

La Présidente:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*